

**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

**SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI
DES POLITIQUES DE REFORMES ET DES
PROGRAMMES FINANCIERS (SP-PRPF)**

**SERVICE DU SUIVI DES REFORMES
ET DES RELATIONS AVEC L'UNION EUROPEENNE**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DES REFORMES AU 1^{er} SEMESTRE 2013

OCTOBRE 2013

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	6
2. Situation de l'économie au 1 ^{er} semestre 2013.....	7
3. Situation des finances publiques au 1 ^{er} semestre 2013	8
4. Etat de mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques.....	8
5. Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat et de l'Emploi des Jeunes .	21
6. Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République	21
7. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.....	23
8. Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales	26
9. Ministère des Mines et de l'Energie.....	27
10. Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation	28
B- Promotion de la Femme	30
11. Ministère des Postes et de l'Economie Numérique	30
12. Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	31
13. Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Industrie	33
14. Ministère des Travaux Publics et des Transports.....	35
15. Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.....	39
16. Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie chargé de la mise en œuvre des Recommandations de la CVJR	40
17. Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé.....	41
18. Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	42
19. Ministère de l'Équipement Rural	47
20. Ministère de la Fonction Publique	48
21. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.....	49
22. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	49
23. Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	50
24. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale	51
25. Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.....	52
26. Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique	54
27. Ministère des Sports et des Loisirs.....	55
28. Ministère de la Santé.....	56
29. Ministère du Tourisme	58
30. Conclusion et recommandations	58

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BT	Basse Tension
DB	Direction du Budget
DCF	Direction du Contrôle Financier
DF	Direction des Finances
DFCEP	Direction du Financement et du Contrôle de l'Exécution du Plan
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DPD	Direction de la Dette Publique
CCIT	Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDS-MT	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CEET	Compagnie Energie Electrique du Togo
CEDIL	Collège d'Initiative Locale
CFE	Centre de Formalités des Entreprises
CHP	Centre Hospitalier Préfectoral
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
EDIL	Ecole D'Initiative Locale
ENS	Ecole Nationale Supérieure
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FACT	Fonds d'Appui aux Collectivités Locales
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FTF	Fédération Togolaise de Football
HEC	Haute Ecole Commerciale
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique

IFU	Identifiant Fiscal Unique
ITRA	Institut Technique de Recherche Agronomique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
LYDIL	Lycée d'Initiative Locale
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MT	Moyenne Tension
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PONAT	Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PR	Président de la République
PRECOMAT 2.0	Modèle de Prévision Macroéconomique, version 2.0
PTA	Plan de Travail Annuel
SIG	Système d'Information Géographique
SGPA	Système de Gestion du Personnel de l'Administration
SP-PRPF	Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers
TDR	Termes De Référence
TVT	Télévision Togolaise
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population

Résultats globaux de mise en œuvre des réformes

L'état global de mise en œuvre des réformes programmées pour le premier semestre 2013 se présente comme suit :

- Ministère de l'Economie et des Finances : Sur les 249 mesures du plan d'action de la réforme de la gestion des finances publiques, 101 sont réalisées, 96 sont en cours et 52 n'ont pas connu de début de réalisation.
- Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, et de l'Emploi des Jeunes : 9 mesures programmées, 4 réalisées et 1 en cours de réalisation.
- Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République : 11 mesures programmées, 4 réalisées et 7 en cours de réalisation.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales : 25 mesures programmées, 2 réalisées, 6 en cours de réalisation et 17 n'ont pas connu de début de réalisation.
- Ministère des Mines et de l'Energie : 19 mesures programmées, 5 réalisées et 5 en cours de réalisation.
- Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation :
 - Action Sociale : 13 mesures programmées, 2 réalisées et 7 en cours de réalisation.
 - Promotion de la Femme: Parmi les 3 mesures programmées, 1 est en cours de réalisation.
- Ministère des Postes et de l'Economie Numérique : Les 9 mesures programmées sont toutes en cours de réalisation.
- Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile : 19 mesures programmées, 12 réalisées et 5 en cours de réalisation.
- Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Industrie :
 - Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle : Parmi les 2 mesures programmées, 1 est réalisée.
 - Industrie : 23 mesures programmées, 5 réalisées et 18 en cours de réalisation.
- Ministère des Travaux Publics et des Transports :
 - Travaux Publics : 13 mesures programmées, 2 réalisées et 6 en cours de réalisation.
 - Transports : 15 mesures programmées, 6 réalisées et 9 en cours de réalisation.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche : 7 mesures programmées, 3 réalisées et 4 en cours de réalisation.
- Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la démocratie, chargé de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR : Les 4 mesures programmées sont en cours de réalisation
- Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé : Les 4 mesures programmées sont en cours de réalisation

- Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire : 25 mesures programmées, 7 réalisées et 18 en cours de réalisation.
- Ministère de l'Équipement Rural : 3 mesures programmées, 2 en cours de réalisation.
- Ministère de la Fonction Publique: 17 mesures programmées dont 2 réalisées et 12 en cours de réalisation.
- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat : Les 14 mesures programmées, 5 sont en cours de réalisation.
- Ministère des Etrangères et la Coopération : Les 2 mesures programmées sont en cours de réalisation.
- Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation : Les 4 mesures programmées sont en cours de réalisation.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale : 8 mesures programmées, 5 réalisées et 3 en cours de réalisation.
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières : 9 mesures programmées, 4 réalisées et 5 en cours de réalisation.
- Ministère de la Communication de la Culture, des Arts et de la Formation Civique : Les 3 mesures programmées sont en cours de réalisation.
- Ministère des Sports et des Loisirs : 18 mesures programmées, 7 réalisées et 7 en cours de réalisation.
- Ministère de la Santé : 15 mesures programmées dont 6 réalisées et 7 en cours de réalisation.
- Ministère du Tourisme : 5 mesures programmées, 1 réalisées et 3 en cours de réalisation.

Difficultés rencontrées

Au vu de ces résultats globaux, il convient de souligner que la mise en œuvre des réformes connaît une lenteur administrative dans certains départements ministériels. Mise à part cette lenteur, le manque de financement n'a pas permis à certains ministères de mettre en œuvre des mesures étant donné que les ressources internes destinées à cet effet sont toujours insuffisantes ou ne sont pas décaissées. De même, d'autres départements ont un besoin pressant de renforcement de capacités.

Par ailleurs, on relève une insuffisance en ressources humaines et en locaux devant leur permettre de mettre les cadres dans de bonnes conditions de travail.

Enfin, la non adoption des textes de réformes par le Gouvernement et l'Assemblée nationale a ralenti l'aboutissement de un certain nombre de réformes. Il s'agit notamment des directives de l'UEMOA, des textes d'organisation et d'orientation des départements ministériels.

1. Introduction

Le Togo a connu une longue crise sociopolitique dans les années 90 et n'a pas pu entreprendre de véritables réformes durant une quinzaine d'années. Au sortir de cette période difficile, le Gouvernement a jeté les bases de la relance économique en prenant une série de mesures pour le redressement du pays. Les études diagnostiques¹ ont permis d'identifier les insuffisances et les goulots d'étranglement de notre économie et les réformes ont été identifiées. Ces réformes sont en train d'être mises en œuvre et ont permis au Togo notamment d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en décembre 2010.

En outre, le gouvernement s'est fixé des objectifs qu'il entend poursuivre dans le cadre d'un vaste programme de réformes dans lequel s'inscrivent tous les ministères. A cet effet, le Conseil des Ministres a adopté le Document de Stratégie des Réformes par décret N° 2010-108/PR le 29/09/2010.

L'importance que revêtent les réformes dans tous les domaines a amené les autorités togolaises à créer, par décret N°2008-031/PR du 15 février 2008, le Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques des Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF). Cette structure est chargée de suivre et d'accompagner les différents départements ministériels et institutions de l'Etat dans la conception et la mise en œuvre des réformes, de coordonner les interventions des partenaires techniques et financiers et de veiller à la mise en œuvre des engagements du Togo vis-à-vis de ses partenaires.

Le Secrétariat Permanent est assisté d'un Comité de suivi des réformes mis en place le 19 juin 2008 par l'arrêté N°154/MEF/SP-PRPF du Ministre de l'Economie et des Finances.

Le Secrétariat Permanent est représenté dans chaque département ministériel par un point focal qui est chargé de suivre la mise en œuvre des réformes dans ledit département. Ainsi, l'arrêté N°109/MEF/SP-PRPF du 23 avril 2010 a fixé un cahier de charges aux points focaux dans tous les départements ministériels et institutions de l'Etat. Pour une bonne exécution de leur mission, les points focaux ont été équipés et formés.

Le Document de Stratégie des Réformes trace un cadre cohérent au sein duquel les ministères élaborent et exécutent leurs propres réformes. Ces réformes sont agrégées en une matrice unifiée.

La Matrice Unifiée des Réformes qui opérationnalise la stratégie des réformes, permet d'éviter que chaque bailleur de fonds vienne avec sa propre réforme qui ne correspondrait pas aux priorités du Gouvernement. Le gouvernement a mis l'accent sur les finances publiques. Les efforts du gouvernement pour aligner son système des finances publiques sur les standards internationaux sont caractérisés par un certain nombre de mesures et d'actions contenues dans

¹ Direction de l'Economie (décembre 2005), Séminaire national sur la relance de l'économie, DE, Lomé-Togo.

Michel T. Zounon et Piet Lanser (novembre 2008), Rapport d'évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA : Public Expenditure and Financial Accountability, Programme FED de l'EU pour le Togo.

PEMFAR (2006 et 2009), Rapport d'évaluation des finances publiques, PEMFAR : Public Expenditure Management and Financial Accountability Review, Lomé-Togo

le plan d'action de la réforme des finances publiques intégré au Document de Stratégie des Réformes (DSR).

Le présent rapport fait le point de la mise en œuvre des mesures de réformes au cours du premier semestre 2013. Il est articulé autour des points suivants : la situation provisoire de l'économie, celle des finances publiques, l'état de mise en œuvre du plan d'action de la réforme de la gestion des finances publiques et l'état d'exécution des mesures de réformes des autres départements ministériels.

2. Situation de l'économie au 1^{er} semestre 2013

Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 5,6% en 2013 contre une réalisation de 5,9% en 2012. L'inflation, mesurée par l'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est restée stable à 2,6% par rapport à décembre 2012.

La politique budgétaire continue de soutenir les investissements publics quoiqu'en baisse. En 2013, le "solde global hors dons base ordonnancement" et le "solde global" (dons inclus) sont respectivement de -46,7 milliards de FCFA et -41,8 milliards de FCFA contre respectivement -19,5 milliards de FCFA et -14,3 milliards de FCFA en 2012.

Le stock de la dette publique est passé de 908,0 milliards de FCFA à fin décembre 2012 à 913,4 milliards de FCFA au 30 juin 2013, soit une augmentation de 0,6%. L'encours de la dette extérieure se chiffre à 313,7 milliards à fin juin 2013. Il a progressé de 34,7 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2012, soit une augmentation de 12,5%. L'encours de la dette intérieure s'élève à 599,7 milliards de FCFA contre 629,2 milliards de FCFA à fin 2012, soit une baisse de 4,7%.

En 2013, le déficit de la balance courante serait de 226,0 milliards de FCFA, en aggravation de 9,2 milliards de FCFA par rapport à 2012 en raison notamment de la dégradation des balances des biens et des services. Le déficit de la balance commerciale qui s'élèverait à 347,7 milliards de FCFA serait consécutive à la hausse des importations des biens de consommation intermédiaire et des biens d'équipement dans le cadre de :

- la modernisation et l'extension de l'aéroport et du Port Autonome de Lomé (PAL), principalement, la construction d'un troisième quai et d'une nouvelle darse ;
- la rénovation partielle des équipements de production de la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) ;
- la mise en place des équipements de production des sociétés SCANTOGO-MINES et POMAR-TOGO respectivement dans les filières « Clinker » et « Marbre ».

La balance des paiements dégagerait un excédent de 16,6 milliards de FCFA en 2013 contre 31,7 milliards de FCFA en 2012.

La situation monétaire est caractérisée à fin décembre 2013 par une hausse de 8,9% de la masse monétaire par rapport à fin décembre 2012. Il en est de même des crédits à l'économie qui ont augmenté de 18,9%. Par contre, les avoirs extérieurs nets ont diminué de 6,0% sur la même période.

Outre le secteur bancaire, les réformes dans les secteurs des mines, de l'électricité, de l'eau et des télécommunications demeurent importantes pour la croissance et devraient s'accélérer.

Celles liées à la gestion des finances publiques contribuent à une bonne gouvernance des affaires de l'Etat. Une stratégie de développement du secteur financier adoptée par le Gouvernement est en cours de mise en œuvre.

La poursuite de la mise en œuvre de toutes les réformes par l'ensemble des ministères et institutions de l'Etat est nécessaire pour consolider les acquis des réformes passées et de hisser l'économie togolaise sur le sentier vertueux d'une croissance forte, durable et inclusive.

3. Situation des finances publiques au 1^{er} semestre 2013

Les opérations financières de l'Etat, à fin juin 2013 se sont soldées par un déficit global hors dons (base ordonnancement) de 41,8 milliards de FCFA contre 19,5 milliards de FCFA un an plus tôt.

Les recettes totales hors dons passent de 176,8 milliards de FCFA à fin juin 2012 à 218,1 milliards de FCFA à la même période 2013, soit une augmentation de 23,4%.

Les recettes totales et dons s'établiraient à 224,5 milliards de FCFA à fin juin 2013 contre 182,1 milliards de FCFA au cours de la même période de 2012, traduisant une augmentation de 23,3%.

Les dépenses courantes et prêts nets s'élèveraient à 260,0 milliards de FCFA à fin juin 2013 contre 162,5 milliards de FCFA à la même période de 2012, soit une hausse de 60,0%.

Les dépenses d'investissement seraient de 52,5 milliards de FCFA à fin juin 2013 contre 33,8 milliards de FCFA à fin juin 2012, soit une augmentation de 55,0%.

Le financement du solde a été de 53,1 milliards de FCFA au 1^{er} semestre 2013 contre 19,6 milliards de FCFA à la même période de 2012.

4. Etat de mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques

4.1. Résultats globaux

1. Globalement, les résultats de la mise en œuvre des mesures programmées pour le premier semestre de 2013 se présentent de la manière suivante :

Programmes 1 à 9	Total	Réalisées	En cours	Non réalisées
Nombre de mesures	249	101	96	52

2. Sur 249 mesures programmées, celles réalisées représentent 41%, celles en cours de réalisation 38% et celles non réalisées 21%.

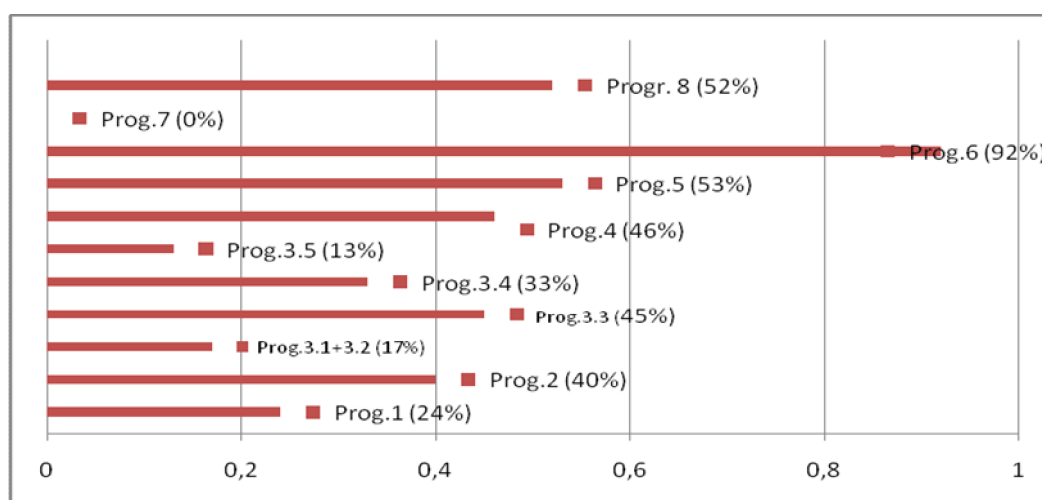
3. Il est observé un engagement soutenu à mettre en place les réformes programmées (79%). Dans l'ensemble, les réformes incombant directement à l'administration sont réalisées quoique à un rythme lent. Celles dont la mise en œuvre est conditionnée par le vote des textes de nature législative tardent à être réalisées; c'est le cas des actions et mesures liées au vote

des textes de transposition des directives portant cadre harmonisé des finances publiques dans les pays de l'UEMOA. Il convient de relever également la non adoption par le Conseil des ministres du projet de loi portant code de douane transmis depuis plusieurs mois au Secrétariat général du gouvernement.

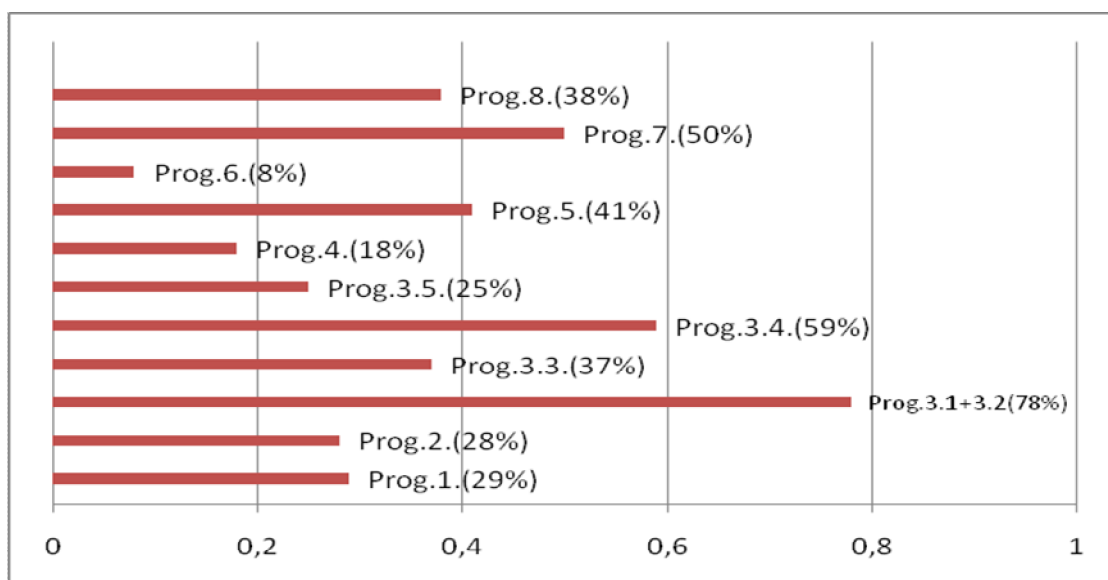
4. De même, certaines mesures sur la mobilisation des recettes dépendent du plan de développement de l'OTR qui n'est pas encore mis en place. Les mesures relatives à l'OTR devraient également être intégrées dans le PA-RGFP de manière à maintenir la cohérence avec les mesures existantes et permettre le suivi de la réforme de l'administration fiscale dans le contexte de la réforme globale de la gestion des finances publiques.
5. Quelques mesures de nature administrative n'ont pas été réalisées suite à la défaillance d'un suivi rapproché. Avec la mise en place des correspondants thématiques intervenue au cours du second trimestre 2013, des relances ont été faites pour accélérer la réalisation de cette catégorie de mesures.

4.2. Résultats par programme

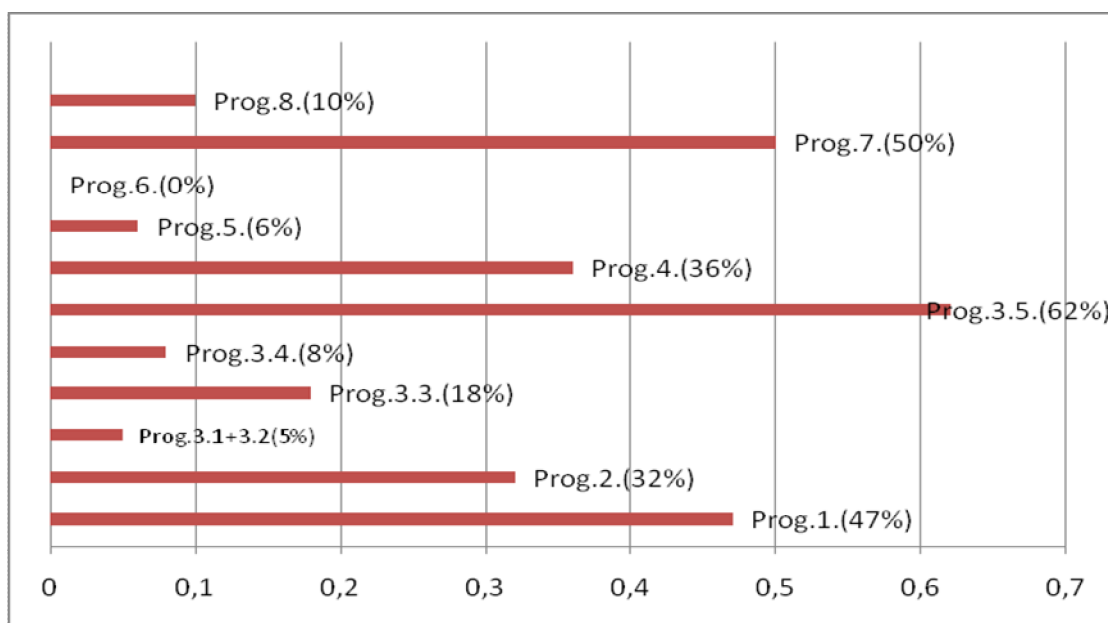
6. Le niveau de mesures réalisées par programme est illustré par le graphique ci-dessous :



7. Les mesures en cours de réalisation représentent une part non négligeable telles, notamment pour le programme 3.1 et 3.2. se rapportant au cadrage macroéconomique et à la programmation budgétaire et pour le programme 3.4. relatif à la gestion de la trésorerie. Cette situation est illustrée par le graphique ci-dessous :



8. Plusieurs mesures sont restées non réalisées, notamment celles du programme 3.5 sur la gestion de la dette, celles du programme 7 sur la déconcentration de l'administration financière et du programme 1 sur le cadre juridique. Les mesures non réalisées par programme sont illustrées par le graphique ci-dessous :



4.2.1. Le cadre juridique des finances publiques (programme 1)

9. L'objectif poursuivi par ce programme est de doter la République togolaise d'un cadre juridique normalisé permettant de répondre aux soucis de la bonne gouvernance. A cet effet, tout doit être fait pour aligner ce cadre juridique aux standards internationaux et communautaires.

10. L'état de mise en œuvre des actions programmées pour la période se présente de la manière suivante :

Programme 1	Total	Réalisées	En cours	Non réalisées
Nombre de mesures	34	8	10	16

11. Sur 34 actions programmées, 24% ont été réalisées, 29% en cours de réalisation et 47% non réalisées. Ce score est largement influencé par **la non transposition des directives de l'UEMOA** portant cadre harmonisé des finances publiques et la non adoption par le Conseil des ministres du projet de code de douane transmis au Secrétariat général du gouvernement. Aucun indicateur d'activités se rapportant à la transposition de ces directives n'a été réalisé. **Un seul repère convenu au cours du premier semestre a été réalisé.** Il s'agit de la mise en place d'un groupe de travail chargé d'élaborer la nomenclature budgétaire de l'Etat.

12. L'adoption en juin 2013 du manuel d'application du code des marchés publics a permis d'améliorer **l'indicateur d'activité sur la mise à jour des textes en matière de gestion des finances publiques**. Il conviendrait d'adopter également le guide de l'acheteur public.

La mise en place de l'observatoire de la décentralisation au cours du deuxième trimestre a permis de réaliser un repère important sur l'élaboration des textes de transfert des compétences aux collectivités territoriales. Toutefois, le retard dans la mise en place de l'observatoire de la décentralisation qui doit vulgariser les textes existants et élaborer d'autres textes pour encadrer le processus de décentralisation n'a pas permis de progresser sensiblement. En effet, les points focaux du MEF au sein de l'observatoire n'ont été désignés qu'en juillet 2013.

13. L'analyse des résultats de la mise en œuvre de ce programme a révélé que les activités appuyées par l'assistance technique avancent de manière satisfaisante. Une attention particulière devra être accordée à la réalisation des mesures administratives qui incombent aux administrations en vue de leur réalisation. Le SP-PRPF qui suit ce programme transversal s'est engagé à faire un suivi rapproché en relançant continuellement les acteurs, notamment par la réactivation des projets de lois sur les directives de l'UEMOA dès la mise en place de la nouvelle Assemblée nationale.

4.2.2. La mobilisation des ressources (programme 2)

Ce programme vise à assurer le financement des politiques publiques grâce à une mobilisation efficace des ressources intérieures et extérieures permettant de faire face aux dépenses publiques dans le respect de l'équilibre budgétaire.

14. L'état de mise en œuvre des mesures programmées pour la période se présente comme suit :

Programme 2	Total	Réalisées	En cours	Non réalisées
Nombre de mesures	40	16	11	13

15. Sur 40 actions programmées, 40% ont été réalisées, 28% sont en cours de réalisation et 32% n'ont pas été réalisées.

16. **Les mesures de réformes du PA-RGFP n'intègrent pas suffisamment le plan de développement de l'OTR** en cours d'exécution, notamment la réalisation des études, le décret d'application de la loi portant création de l'OTR, le recrutement du commissaire général et des commissaires, le plan de déploiement du personnel, l'élaboration du manuel de gestion administrative et financière, etc.

Il est observé un bon comportement de l'indicateur d'activités se rapportant au taux d'accroissement du répertoire des contribuables au cours du premier semestre 2013. Les travaux de mise en place des postes douaniers à contrôle juxtaposés aux différentes frontières devront se poursuivre pour maîtriser les flux de marchandises devant acquitter les droits et taxes; ce qui permettra de renforcer les acquis du suivi amélioré des marchandises en transit ainsi que dans les magasins et aires de dédouanement. La migration vers SYDONIA est en cours en dépit du retard enregistré dans les procédures d'acquisitions des équipements. La DGD poursuit son programme d'allègement et d'automatisation de procédures de dédouanement et compte sur le soutien des autorités pour accélérer la mise en œuvre des instruments d'adhésion à la Convention de Kyoto Révisée, notamment l'adoption du nouveau code de douanes. La DGI a entrepris la restructuration de son service du contentieux et un plan de modernisation de la direction des petites et moyennes entreprises est en cours. A cet effet, une note est en préparation pour renforcer la législation fiscale et limiter le seuil des entreprises de taille moyenne.

17. En ce qui concerne la maîtrise de la fiscalité foncière, la DGI a bénéficié de l'assistance technique de la société Canadian Bank Note Co Ltd en matière de scannage des archives de titres fonciers et de numérisation des titres fonciers. En outre, les procédures d'obtention des titres fonciers ont été améliorées dans le cadre de la mise en application des dispositions pertinentes de la loi de finances - gestion 2013 (guichet unique des droits d'enregistrement et de la conservation foncière et réduction des taux). Le gouvernement a également organisé en janvier 2013, les états généraux du foncier et a élaboré un avant-projet de code foncier et des avant projets de textes d'application qui seront bientôt validés sur une base participative.

18. En matière de sensibilisation et de promotion de civisme fiscal, l'indicateur d'activités affiche une bonne performance suite à l'édition du cahier fiscal contenant les mesures fiscales de la loi de finances 2013, la participation à 4 séminaires des comptables, la participation à 2 déjeuners d'affaires organisés par le cabinet H&C, la diffusion hebdomadaire de 24 thèmes de l'émission Fisc par la Radio Lomé et la publication régulière du cahier fiscal.

19. En ce qui concerne les ressources extérieures, les textes sur le cadre d'organisation des appuis budgétaires (texte de création et règlement intérieur) ainsi que la matrice commune des mesures pour les appuis budgétaires ont été apprêtés et communiqués aux partenaires techniques et financiers en juin 2013. Le SP-PRPF convoquera au courant du troisième trimestre une réunion pour la validation de ces textes avant leur soumission aux autorités pour adoption.

20. La mise en place de la Plateforme de gestion de l'aide (PGA) a été assurée par Développment Gateway sur financement de l'Union Européenne. 10 cadres du MPDAT (administrateur de la PGA) et 77 points focaux sur 93 prévus (utilisateurs avancés) ont été formés sur l'utilisation de cet outil sur financement du PNUD. Les Coordinateurs de projets ont été aussi formés pour faciliter la collecte des données. La collecte et la saisie des données dans la PGA a permis d'élaborer le Rapport sur l'Aide Publique au Développement (RAPD 2011). L'actualisation des informations dans la PGA a donné suite à l'élaboration du RAPD 2012 qui s'est réalisée du 9 au 20 juin 2013. La collecte des informations de 2012 a été couplée avec celles des décaissements sur les projets au premier trimestre 2013 et les prévisions d'engagement des donateurs sur les années 2014 et 2015. La mise en ligne de la PGA est en cours sur financement du PNUD. Après l'installation de la PGA, les administrateurs de la PGA ainsi que certains cadres du MPDAT, avec l'appui de Développment Gateway ont élaboré un plan de gestion des données de la PGA (PGD). Ce plan a fait l'objet d'une validation en atelier en mars 2012. Une revue de la PGA est en cours pour d'éventuelles améliorations et la BAD a prévu de recruter un consultant à cet effet. Le programme de formation des points focaux et la collecte des informations sur l'aide publique au développement se poursuivent. Les réunions du comité Etat-donateurs ne sont pas organisées.

4.2.3. La prévision, la programmation et l'exécution budgétaires (programme 3)

21. Ce programme vise à disposer d'un cadre budgétaire crédible et fiable, et à mettre en place un circuit performant de l'exécution de la dépense. Il comprend 5 composantes qui méritent d'être analysées séparément.

22. Les composantes «**prévision et programmation budgétaire**» n'ont pas connu une mise en œuvre satisfaisante.

Programme 3.1+3.2 Prévision et programmation budgétaire	Total	Réalisées	En cours	Non réalisées
Nombre de mesures	23	4	18	1

23. En effet, les mesures réalisées représentent 17%, contre 78% en cours de réalisation et 5% non réalisées.

Les formations pour la maîtrise du modèle des prévisions des comptes macroéconomiques du Togo (PRECOMAT 3.0) ont été reportées au second semestre de 2013 sur financement du projet «appui à la statistique» de l'Union européenne. La formation de 10 enquêteurs de la Direction de l'Economie est en cours avec l'appui de l'Union européenne. En mars 2013, le Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest a réalisé une mission d'appui à l'élaboration du budget dont les recommandations seront intégrées au PA-RGFP. De même, une mission du CRD-PNUD Dakar a fait des recommandations sur la chaîne PPBSEC. La direction du budget élaborera, au cours du troisième trimestre de 2013, une feuille de route pour leur mise en œuvre. **Le processus d'élaboration du projet de loi de finances de 2014 connaît un retard par rapport au calendrier budgétaire, entamant ainsi la réalisation des indicateurs d'activités.** Certains repères sont réalisés, notamment le nombre de ministères sectoriels disposant d'une stratégie sectorielle et d'un budget-programme/CDMT est passé de 8 à 12. Ils ont été encadrés par un consultant recruté par le projet PARCI 2 de la BAD dans les travaux d'élaboration de leurs budgets-programmes au cours du premier semestre de 2013. L'exercice du cadrage budgétaire à moyen terme a été amélioré avec une méthodologie renforcée par le consultant et conduit par un groupe technique mis en place par le MEF.

En ce qui concerne les comptes nationaux, les travaux de leur production se poursuivent selon le calendrier arrêté par la DGSCN. L'Union européenne a démarré en mars 2013 le volet appui à la statistique du PAI 2 qui sera mis en œuvre avec l'appui d'Afristat. Le Conseil National de la Statistique (CNS) créé par décret n° 2012-269/PR du 7 novembre 2012 conformément à la loi n° 2011- 014 du 03 juin 2011 portant organisation de l'activité statistique au Togo a été officiellement installé en 2013.

24. L'état de lieux de la composante «**exécution budgétaire**» se présente de la manière suivante :

Programme 3.3. Exécution budgétaire	Total	Réalisées	En cours	Non réalisées
Nombre de mesures	22	10	8	4

25. Sur 22 mesures programmées, 45% ont été réalisées, 37% ont connu un début de mise en œuvre et 18% ne sont pas réalisées.

Les progrès enregistrés dans cette composante sont dus notamment à **l'amélioration du SIGFiP en ce qui concerne la prise en charge des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures** et à la réalisation de la mission UE/FMI d'appui à l'allègement de la chaîne de la dépense d'avril-mai 2013. Cette mission sur l'audit de la chaîne de la dépense a fait **des recommandations qui seront intégrées dans le PA-RGFP** après l'adoption du rapport et de la feuille de route de mise en œuvre des recommandations. Le rapport d'exécution du budget du premier trimestre a été produit et mis sur le site web <http://togoreforme.com>; celui

du mois de juin le sera après la clôture définitive des opérations à fin juin 2013 et la production du tableau des opérations financières de l'Etat.

26. L'état des lieux de la composante «**gestion de la trésorerie**» se présente comme suit :

Programme 3.4. Gestion de la trésorerie	Total	Réalisées	En cours	Non réalisées
Nombre de mesures	27	9	16	2

27. Sur 27 mesures programmées, les mesures réalisées représentent 33%, celles en cours de réalisation 59% et celles non réalisées 8%.

Le dynamisme impulsé sur cette composante résulte de **la signature par le Ministre de l'Economie et des Finances de l'arrêté n° 084/MEF/SG/DGTCP du 30 avril 2013 portant nouveau cadre de gestion de la trésorerie qui engage le comité technique de trésorerie dans un processus de rénovation de ses méthodes de travail**. Une mission UE/FMI d'appui à la gestion de la trésorerie et de la dette a été organisée en juin 2013 dont les recommandations ont été transmises aux autorités. Cette mission a permis **la mise en place d'une équipe restreinte des prévisionnistes** qui ont suivi une formation appropriée sur un modèle de gestion quotidienne de la trésorerie qui complète le plan de trésorerie annuelle, mensuelle et hebdomadaire. Ces recommandations ainsi que la feuille de route qu'adoptera le comité technique de trésorerie seront reflétées dans le PA-RGFP. Cette mission a également organisé un séminaire de haut niveau sur la gestion de la trésorerie auquel ont pris part les cadres du MEF, de la BCEAO et de l'Association togolaise des banques.

28. Suite à l'analyse des résultats à fin juin 2013, la DGTCP procèdera à la mise en œuvre de la nouvelle maquette du plan de trésorerie, à la dynamisation du comité technique de trésorerie, à la mise en place formelle de l'unité d'élaboration du plan de trésorerie et d'un cadre de concertation entre les acteurs intervenants dans l'élaboration du plan de trésorerie et à la formation des cadres de la DGTCP et des autres directions à la nouvelle approche d'élaboration du plan de trésorerie.

29. L'état des lieux de la composante «**gestion de la dette**» se présente de la manière suivante :

Programme 3.5. Gestion de la dette	Total	Réalisées	En cours	Non réalisées
Nombre de mesures	8	1	2	5

30. Sur 8 mesures programmées, une seule a été réalisée soit 13%, deux sont en cours de réalisation soit 25% et 5 ne sont pas réalisées soit 62%.

L'unique mesure réalisée se rapporte à la publication du rapport annuel sur la situation de la dette intérieure et extérieure. Ce niveau peu satisfaisant est dû à la non réalisation, au cours du premier semestre de 2013, des missions d'assistance technique initialement attendues, notamment celles de l'Afritac de l'Ouest qui auront finalement lieu au second semestre de 2013.

4.2.4. Le renforcement du contrôle (programme 4)

31. Ce programme vise à réduire les risques liés à la gestion des finances publiques en mettant en place un système de contrôle efficace et conforme aux standards internationaux.
32. L'état des lieux de la mise en œuvre des actions programmées pour le premier semestre de 2013 se présente de la manière suivante :

Programme 4	Total	Réalisées	En cours	Non réalisées
Nombre de mesures	11	5	2	4

33. Sur 11 mesures programmées, 5 sont réalisées soit 46%, 2 sont en cours de réalisation soit 18% et 4 ne sont pas réalisées soit 36%.

L'élaboration des outils de contrôle se poursuit avec l'assistance de projet PARCI 2 de la Banque africaine de développement dont la validation initialement prévue au cours du premier semestre 2013 pourra se faire avant la fin de l'année.

34. Au cours du premier semestre de 2013, **les indicateurs d'activités relatifs à la production des rapports de la Cour des Comptes se sont améliorés**. En effet, en février 2013, la Cour des Comptes a produit et transmis à l'Assemblée nationale le rapport sur la gestion 2010 ainsi que la déclaration générale de conformité entre les comptes des comptables publics principaux et le CGAF. Ce rapport est disponible sur le site web <http://www.courdescomptestogo.org>. Les observations sur le projet de loi de règlement de la gestion 2010 ont été transmises au Ministère de l'Economie et des Finances. Le rapport trimestriel d'exécution de la loi de finances 2013 a également été produit et mis sur le site web <http://togoreforme.com>.

4.2.5. L'informatisation des services (programme 5)

35. Ce programme vise une meilleure utilisation des TIC afin de rendre l'administration financière performante, transparente et fiable.

36. L'état des lieux de la mise en œuvre des actions programmées pour le premier semestre de 2013 se présente comme suit :

Programme 5	Total	Réalisées	En cours	Non réalisées
Nombre de mesures	17	9	7	1

37. Sur 17 mesures programmées, 9 ont été réalisées soit 53%, 7 sont en cours de réalisation soit 41% et 1 n'est réalisée soit 6%.

Le schéma directeur informatique élaboré en février 2012 avec l'appui du PAI 1 de l'Union européenne n'a pas fait l'objet d'une adoption formelle des autorités. Toutefois, il est mis en œuvre, notamment en ce qui concerne le développement du SIGFiP, par le projet PARCI 2 de la Banque africaine de développement dans sa composante d'appui au parachèvement du système intégré de gestion des finances publiques. Le projet PARCI 2 arrive à échéance en décembre 2013, il est prévu de faire le point de cette activité et de mettre à jour l'étude sur le schéma directeur informatique. La mise en œuvre cohérente de ce schéma directeur informatique et la réalisation à bonne date du calendrier de déploiement du SIGFiP permettront d'améliorer les indicateurs d'activités de ce programme.

38. Il ressort de l'analyse des résultats enregistrés à fin juin 2013 qu'il est nécessaire de mettre en place un outil décisionnel afin de progresser dans la mise en œuvre du schéma directeur informatique et des recommandations visant le SIGFiP.

4.2.6. Les marchés publics (programme 6)

39. Ce programme vise à garantir la transparence dans l'exécution des programmes et politiques publics.

40. L'état des lieux de l'exécution des actions programmées à fin juin 2013 se présente de la manière suivante :

Programme 6	Total	Réalisées	En cours	Non réalisées
Nombre de mesures	13	12	1	0

41. **La mise en œuvre de ce programme est très satisfaisante.** En effet, sur 13 mesures programmées, 12 ont été réalisées soit 92% et une mesure est en cours de réalisation soit 8%.

Tous les indicateurs d'activités attestent la bonne mise en œuvre de ce programme. Il en est de même des repères sur l'audit des marchés publics passés en 2011 et de la revue du système de passation des marchés publics dont le rapport est en cours de finalisation. Le recrutement du consultant pour l'audit des marchés publics passés en 2012 est en cours.

4.2.7. La déconcentration de l'administration financière et l'accompagnement de la décentralisation (programme 7)

42. Ce programme vise à rapprocher l'administration financière de la population en renforçant la responsabilité des acteurs dans toutes les étapes de la dépense et de la recette.

43. L'état des lieux de la mise en œuvre des actions programmées se présente comme suit :

Programme 7	Total	Réalisées	En cours	Non réalisées
Nombre de mesures	2	0	1	1

44. Il a été retenu au cours du premier semestre de 2013 d'organiser la validation des recommandations de la mission du FMI de 2012 sur la déconcentration de l'ordonnancement et du contrôle financier et de vulgariser dans les collectivités territoriales les guides élaborés par le projet Gouvernance urbaine et fiscalité locale de la Coopération française (GUFL).

La vulgarisation des guides aux collectivités locales (mémento à l'usage des élus) élaborés avec l'assistance technique du projet Gouvernance urbaine et Fiscalité locale de la coopération française est en cours, tandis que la validation des recommandations de la mission du FMI n'a pas été réalisée. Il a été relevé le manque de leadership pour conduire la réforme sur la déconcentration de l'ordonnancement et du contrôle financier. Cette situation est accentuée par la non adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi organique sur les lois de finances et de la directive de l'UEMOA sur les collectivités locales. A cet effet, le SP-PRPF a prévu d'organiser la séance de validation des recommandations de la mission du FMI avant la fin de l'année 2013 et de relancer l'Assemblée nationale pour l'adoption des projets de lois transposant les directives de l'UEMOA.

4.2.8. L'amélioration du système de comptabilité de l'État et de restitution des données de l'exécution budgétaire (programme 8)

45. Ce programme vise l'amélioration de la transparence et de la lisibilité des données sur la gestion des finances publiques via des outils destinés à rendre compte de la gestion publique, en l'occurrence la tenue de la comptabilité publique, la production de la balance des comptes, la

production des comptes de gestion et l'élaboration des documents destinés tant à l'Assemblée nationale qu'au public.

46. L'état des lieux de la mise en œuvre des actions programmées se présente comme suit :

Programme 8	Total	Réalisées	En cours	Non réalisées
Nombre de mesures	52	27	20	5

47. Ce programme connaît **une mise en œuvre satisfaisante**. En effet, sur 52 actions programmées, 27 ont été réalisées soit 52%, 20 sont en cours de réalisation soit 38% et 5 n'ont pas été réalisées soit 10%.

Les indicateurs d'activités affichent une bonne performance avec l'amélioration de la qualité des restitutions comptables et la mise en application des recommandations de la mission UE/FMI de décembre 2012 sur l'appui à la clôture des comptes de 2012.

48. La DGTCP a organisé le suivi de ces recommandations dans une matrice à intégrer dans le PA-RGFP. Dans ce cadre, les instructions relatives à la clôture des comptes ont été vulgarisées et un appui sur le terrain a été apporté aux comptables des structures déconcentrées. La balance générale des comptes à fin 2012 ainsi que les comptes de gestion des comptables publics ont été fiabilisés avec l'appui des conseillers résidents. Des réconciliations mensuelles sanctionnées par des notes d'accord sur les situations des versements et des recouvrements ont été instaurées depuis le mois de mai 2013 entre les régies financières et la DGTCP. Le SIGFiP a été étendu aux trésoreries régionales. La nomenclature des pièces justificatives de dépenses a été adoptée et imprimée en plusieurs exemplaires sur financement de la coopération française. Toutefois, plusieurs mesures sont en cours de réalisation suite au retard dans la prise des textes pour réduire les délais de production de la balance générale des comptes de l'Etat (centralisation des opérations comptables et production des balances), au manque de moyens logistiques pour l'acheminement des données des comptables non centralisateurs vers les comptables centralisateurs et la non finalisation de la mise en place du SIGFiP dans les régies. Pour remédier à cette situation, la DGTCP propose d'entreprendre le recyclage des comptables des structures déconcentrées en matière de production des états financiers, de mettre en place un arrêté infra annuel des comptes, de réhabiliter et/ou construire des bâtiments devant abriter certaines trésoreries régionales, trésoreries principales et trésoreries.

49. Les outils de pilotage sont également améliorés, notamment le TOFE sur la base des recommandations de la mission d'Afritac de l'Ouest de décembre 2012 qui devront être reflétées dans le PA-RGFP. Le Ministre de l'Economie et des Finances a signé en mai 2013 une lettre circulaire sur la transmission périodique et régulière des données primaires sur le TOFE en fixant des délais aux différents acteurs. La direction de l'Economie présidera sous l'égide du Secrétaire Général du MEF une réunion d'explication de la lettre circulaire et de présentation des formats des documents à communiquer par les différents acteurs.

4.2.9. Le renforcement des capacités (programme 9)

50. En janvier 2013, le projet conjoint UE/FMI de renforcement de la gestion des finances publiques a réalisé une mission d'appui à l'élaboration de la stratégie de formation et de son plan d'action de mise en œuvre. Cette mission a produit un rapport sur la formation aux métiers de finances publiques et a proposé des recommandations pour bâtir une stratégie de formation. Sur la base de ces recommandations, le Ministre de l'Economie et des Finances a mis en place le dispositif institutionnel de formation en désignant le responsable de la formation (le Secrétaire Général du MEF), en créant le comité technique de formation et en nommant ses membres.

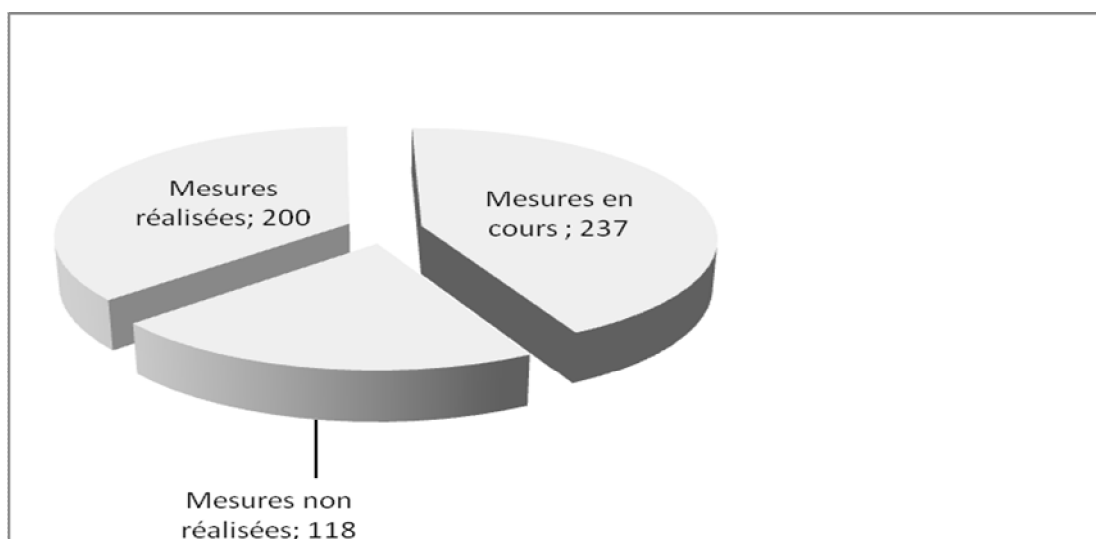
51. Ce dispositif institutionnel de formation s'efforcera de fédérer toutes les initiatives de formation en vue d'instaurer une véritable gestion des ressources humaines au sein du MEF.

52. Au courant du premier semestre, plusieurs formations ont été organisées, notamment avec l'appui du projet PARCI 2 (budget-programme, comptabilité à partie double, formation en procédures de recouvrement, contrôle dans un environnement informatique, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, etc.), du PNUD (formations en procédures de passation et de contrôle des marchés publics, etc.), et du projet secteur financier et gouvernance de la Banque mondiale (contrôle basé sur les risques, etc.).

53. En juin 2013, le projet UE/FMI avec l'appui du comité technique de formation du MEF a commencé sa série de formation en organisant une formation de haut niveau sur la gestion de la trésorerie et une autre sur la préparation budgétaire.

D'une manière générale, l'état de mise en œuvre des réformes des finances publiques et dans les départements ministériels est illustrés par le tableau et le diagramme ci-après :

Mesures programmées	Mesures réalisées	Mesures en cours de réalisation	Mesures non réalisées
555	200	237	118



5. Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat et de l'Emploi des Jeunes

- **Elaborer l'arrêté portant organisation interne du ministère**

Depuis juin 2010, le ministère qui n'avait en charge que le secteur du développement à la base s'est vu confié la gestion des secteurs de la jeunesse, de l'emploi des jeunes et de l'artisanat.

En mars 2012 le décret pris en conseil des Ministres portant organisation des départements ministériels a pris en compte la proposition d'organisation du département qui intègre les différentes structures des trois nouveaux secteurs. Pour la mise en application du décret, un arrêté portant organisation interne du ministère a été élaboré et signé.

- **Préparer l'arrêté de nomination**

Dans le cadre de la mise en application de l'arrêté portant organisation interne du ministère, les différents responsables du département sur instruction du ministre ont été instruits de faire des propositions de cadres à nommer aux différents postes à pourvoir.

- **Plaidoyer pour le vote de la loi portant création du Fonds d'appui au développement à la base à l'Assemblée nationale**

A la suite de l'adoption par le Conseil des ministres du projet de loi sur la création du fonds, le document a été introduit à l'Assemblée nationale pour être examiné et voté. Ainsi, lors d'une session de la commission des finances de l'Assemblée nationale, le ministère a été invité à exposer les motifs de la création du Fonds et à présenter le texte de loi. En effet, le projet de loi a été voté le 06 juin 2013.

- **Recruter et installer l'équipe de gestion du Fonds d'appui au développement à la base**

Dans la perspective de l'opérationnalisation du Fonds, le ministère entend lancer le processus de recrutement du personnel devant le gérer. Le recrutement sera confié à un cabinet. L'activité est prévue pour démarrer dans le dernier trimestre de l'année.

- **Elaborer et valider le document des axes stratégiques pour l'emploi des jeunes**

Sur financement de la BAD, le ministère a entamé le processus d'élaboration du document de stratégie pour la promotion de l'emploi des jeunes. Le processus est démarré depuis 2012 avec une étude diagnostique sur l'emploi des jeunes qui a servi de soubassement pour l'élaboration du document de stratégie au cours d'un atelier participatif. Le document est finalisé et sera soumis au cours du mois de août à la validation avant sa transmission en conseil des ministres pour adoption.

- **Elaborer et valider le programme national emploi jeune**

Le processus d'élaboration de la stratégie de promotion de l'emploi des jeunes a été couplé avec le processus d'élaboration de son plan d'action. Entièrement financé par le Bureau International du Travail (BIT), le programme national pour l'emploi des jeunes décline, sur la base des différents axes retenus dans le document de stratégie, les différentes actions et initiatives à mettre en œuvre.

6. Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République

- **Moderniser la législation**

Après relecture en comité, l'essentiel des textes du programme législatif prioritaire du PNMJ a été introduit au Secrétariat Général du Gouvernement au cours du second semestre de l'année 2011.

Ainsi, certains projets de loi ont été adoptés par le parlement. Il s'agit de la loi relative à la profession d'huissiers de justice et de commissaires-priseurs au Togo adoptée par l'Assemblée Nationale le 27 décembre 2011, de la loi portant aide juridictionnelle, du statut des magistrats promulguée le 25 février 2013. D'autres par contre sont en cours d'adoption, tels que le statut des greffiers ; le statut des notaires, la loi portant organisation judiciaire, le texte organisant le conseil supérieur de la magistrature et la loi portant organisation de la cour suprême.

S'agissant du code pénal et du code de procédure pénale, après leur validation en atelier du 10 au 19 avril 2012, seul le premier code a été adopté en conseil des ministres le 07 novembre 2012 et est actuellement en étude en commission à l'Assemblée Nationale.

Quant aux avants projets de loi portant régime pénitentiaire et celle portant règlement intérieur des établissements pénitentiaires au Togo, ils sont envoyés après relecture, au Secrétariat Général du Gouvernement en vue de leur programmation en Conseil des Ministres.

Par ailleurs, l'arrêté portant organisation interne et fonctionnement du ministère de la justice est en préparation.

- **Mettre en place le nouveau corps des surveillants de prison**

Après la proclamation des résultats définitifs du concours de recrutement des surveillants de prison le 15 novembre 2011 et leur formation militaire et professionnelle achevée le 02 novembre 2012, ce corps est opérationnel, depuis le 24 Mai 2013.

- **Renforcer les capacités de l'administration pénitentiaire**

Le renforcement des capacités de l'administration pénitentiaire se traduit, d'une part, par la construction d'une prison moderne et modèle à Kpalimé, ceci selon les normes internationales en matière de protection des droits de l'homme.

Les travaux de construction des locaux de l'administration pénitentiaire débutés en décembre 2010 avec l'appui de l'union Européenne (UE) à travers le projet d'appui à la réforme de la justice et à la promotion des droits de l'homme (PAJDH), n'ont pas pu aboutir faute de financement.

L'informatisation du greffe étant de nos jours un acquis, il faut toutefois procéder à l'intégration de données relatives aux détenus incarcérés avant l'installation du logiciel GIP.

- **Améliorer le fonctionnement des juridictions provinciales**

Les bâtiments des cours d'appel de Lomé et de Kara totalement achevés ont été inaugurés les 7 et 8 Mai 2013. Les deux édifices sont entièrement équipés en matériel informatique et mobilier de bureau. En ce qui concerne les juridictions provinciales, les tribunaux d'Atakpamé et d'Aného réhabilités et équipés ont été inaugurés en même temps que les cours d'appel. Toutes les juridictions du pays ont été partiellement renforcées en matériel informatique.

- **Renforcer les capacités du Centre de Formation des Professions de Justice (CFPJ)**

Le CFPJ créé par la loi N°2009-24 du 30 octobre 2009, est devenu opérationnel avec le recrutement et la formation de la première promotion de magistrats débutée en 2010.

La deuxième promotion d'élèves magistrats est présentement en stage en même temps qu'avec la première promotion de greffiers. Le concours de recrutement de la troisième promotion de

magistrats est en cours de préparation. Le centre avait procédé au renforcement des capacités des praticiens de la justice sur les thèmes inhérents au bon exercice de la profession magistrale.

- **Renforcer le contrôle des services juridictionnels**

Au titre des deux missions de contrôle des juridictions à la charge de l'inspection des services juridictionnels, il a été effectué une première mission dans toutes les juridictions du ressort de la cour d'appel de Lomé et du ressort de la cour d'appel de Kara.

7. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- ✓ **Elaborer l'arrêté portant modalités d'application du décret organisant le Ministère**

Un audit organisationnel du département a été réalisé au cours du premier semestre 2013. Il a défini une nouvelle architecture différente fondamentalement de celle mise en place par le décret 2012-006/PR du 7 mars 2012 portant organisation des départements ministériels. La rédaction de l'arrêté portant modalités d'application du décret organisant le Ministère sera effectuée dès que les conditions juridiques le permettront (adoption d'un autre décret portant organisation des départements ministériels).

- ✓ **Finaliser et faire adopter l'avant-projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Un comité ad hoc a été mis en place pour la rédaction de l'avant-projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Le comité a, à la fin du premier semestre 2013, préparé un draft qui devra être validé au cours du second semestre avec les cadres du département en collaboration avec les cadres du Ministère des enseignements primaire, secondaire et du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et de l'industrie. Le texte validé sera transmis au Secrétariat Général du Gouvernement en vue de son adoption en Conseil des Ministres.

- ✓ **Faire une étude sur les filières porteuses**

Sous l'impulsion et avec l'appui financier de la Commission de l'UEMOA ainsi que l'encadrement technique d'experts canadiens, vingt-deux (22) filières porteuses ont été identifiées en 2012. La question qui se pose est de savoir si les 22 filières sont toutes en adéquation avec les besoins de notre pays et s'il est opportun d'en créer d'autres.

- ✓ **Faire une étude sur le suivi professionnel des diplômés de l'enseignement supérieur**

Dans la perspective d'améliorer la disponibilité des données sur l'efficacité externe du système, le Togo a réalisé en mai 2013, une enquête de suivi professionnel auprès des diplômés de la promotion 2008 de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique. Les diplômés suivants ont fait partie de l'étude.

Enseignement supérieur

- la maîtrise en FASEG et FLESH de l'université de LOME;
- la maîtrise en droit ;
- cinq (05) grandes écoles de l'université de LOME (CIC, ESTBA, ESA, IUT-G, ENSI);
- le Brevet de Technicien Supérieur-BTS

Enseignement technique

- le baccalauréat technique deuxième partie-Bac2 ;
- le Brevet de Technicien-BT ;
- le Certificat d'Aptitudes Professionnelle-CAP ;
- le CFA restreint aux candidats ayant passé leur examen dans la commune de Lomé.

L'enquête a concerné 1736 élèves et étudiants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique et a permis d'identifier au niveau de l'enseignement supérieur, les filières considérées comme porteuses et celles pour lesquelles la qualité de l'insertion doit être améliorée. Le critère retenu pour apprécier la qualité de l'insertion des diplômés est le revenu mensuel moyen tiré du travail sur les quatre premières années de la vie active. Le calcul de ce revenu prend en compte les périodes de chômage pour lesquelles on considère que ce revenu est nul.

Tableau 1: Classement des domaines d'études selon la qualité de l'insertion

Domaine	Nombre moyen de mois au travail entre janvier 2009 et décembre 2012	% mois passés en emploi entre janvier 2009 et décembre 2012	Revenu mensuel moyen sur les mois de travail	Revenu mensuel moyen de janvier 2009 à décembre 2012
Grandes écoles	39,2	81,7%	127 779,8	102 717,2
Maitrise en droit	38,4	80,0%	128 048,9	102 508,6
Maitrise scientifique	41,2	85,8%	92 953,9	79 712,2
BTS génie civil	36,8	76,7%	99 260,5	75 133,6
BTS hors génie civil	32,2	67,1%	93 708,3	68 376,8
Brevet de technicien	40,1	83,5%	77 048,8	63 282,5
Maitrise en sciences	35,6	74,1%	74 036,8	56 791,9
Maitrise en lettres	35,7	74,3%	68 994,6	52 984,0
Certificat d'Aptitudes	36,4	75,8%	62 304,7	43 152,7
Certificat de Fin	42,8	89,2%	39 687,6	35 314,3
Diplôme d'Etudes	32,8	68,4%	43 069,4	28 116,4
Baccalauréat deuxième	25,1	52,4%	37 560,0	19 804,8
Total	35,2	73,3%	72 503,8	54 516,8

D'après le tableau 1, il vient que les grandes écoles tendent à procurer l'insertion la meilleure. Le diplôme d'ingénieur et en particulier celui d'ingénieur de génie civil se révèle être le plus porteur. Il procure le revenu moyen le plus élevé et garanti un temps d'accès minimal à l'emploi.

Tableau 2: Qualité de l'insertion chez les ingénieurs

Filière	Revenu mensuel	Temps d'attente du premier emploi en mois
Agriculture	115 945,2	8,1
Informatique	100 000,0	7,0
Génie civil	228 920,2	5,4
Analyses médicales et biologiques	133 089,5	7,5

Gestion de l'eau et de l'environnement	124 800,5	16,0
Industries alimentaires	53 646,1	26,3
Total	133 115,8	10,5

Par ailleurs il apparaît que les diplômés de maîtrise tendent à procurer en moyenne une insertion moins décente que celle observée en BTS. La situation des sortants de la maîtrise en sociologie paraît particulièrement difficile. A contrario on note des performances meilleures en sciences de physiques et en sciences de la vie.

✓ **Organiser un audit d'évaluation sur la mise en œuvre de la réforme LMD**

La réforme du système d'enseignement supérieur a été instituée par le gouvernement togolais par le décret 2008-066/PR du 21 juillet 2008 conformément aux recommandations du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO), qui regroupe aujourd'hui dix-sept établissements d'enseignement supérieur de sept pays francophones, tous membres de l'UEMOA.

Le processus a été entamé en 2004 par la création des structures de pilotage; en 2007 avec la mise en place de la semestrialisation, la formation et la sensibilisation des acteurs (enseignants et étudiants), la transformation des matières en unités d'enseignement en 2009, le basculement de l'université de Lomé dans le système LMD avec actuellement les grades de licence et master.

Mais la réforme est marquée dans son application par l'insuffisance de ressources (humaines, matérielles et financières).

Les problèmes notés après la généralisation de la réforme à toutes les écoles et facultés sont liés à :

- l'évolution des étudiants dans les parcours (les étudiants n'arrivant pas à valider les unités d'enseignement (UE) dans les délais et à quitter l'université, ce qui risque d'aggraver la surcharge des effectifs);

- la compensation à l'intérieur des UE et entre les UE.

Une première tentative d'évaluation a été faite en août 2013. Pour évaluer efficacement le système, il faudrait établir des normes et standards harmonisés pour toutes les universités de l'espace REESAO. Le référentiel, dans ce cadre, sera arrêté lors d'une conférence qui se tiendra à Dakar dans la première quinzaine d'octobre 2013.

✓ **Elaborer une nouvelle politique des bourses**

Le décret portant réforme du régime des bourses d'études, de stages et des allocations de secours a été élaboré et adopté en conseil des ministres le 30 novembre 2011. Ce texte réglementaire a été pris dans l'optique d'une meilleure gestion des dépenses sociales (bourses, restauration, hébergement, transport), objectif contenu dans le Plan sectoriel de l'éducation.

Afin de rendre le dispositif plus efficace, le département a programmé l'élaboration d'une nouvelle politique des bourses. Dans ce cadre, un comité a été mis en place et a déjà tenu plusieurs séances de travail en s'inspirant des textes et pratiques des pays voisins : Bénin, Burkina et Niger.

✓ Développer la formation à distance

La formation à distance a été retenue dans le document de politique sectorielle de l'éducation comme une des approches alternatives pour maîtriser l'effectif sans cesse croissant d'étudiants dans l'enseignement supérieur public et diversifier l'offre d'enseignement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action Consolidé (CPA) pour la Science et la Technologie en Afrique, le Conseil Exécutif et la Conférence Générale de l'UNESCO ont approuvé un plan d'action de l'UNESCO comprenant trois projets phares :

- l'initiative pour le renforcement des capacités en matière de politique scientifique ;
- l'enseignement scientifique et technologique ;
- la mise en place d'un Campus Virtuel Africain (CVA).

Pour rappel, au cours de l'année 2012, quinze (15) enseignants-chercheurs ont été sélectionnés pour produire et mettre en ligne des modules divers en Mathématiques, Sciences Physiques et Technologies. Vingt-cinq (25) autres enseignants ont été formés au cours de l'année. Ils passeront un contrat avec l'UL pour l'élaboration de 25 modules.

Au cours de l'année 2013, quatre contrats ont déjà été signés avec des enseignants pour la production de modules intitulés : Physiologie de la Nutrition, Modélisation mathématique en écologie, Electricité I, Calcul différentiel dans R.

Il est prévu l'organisation, avant la fin de l'année, des formations à l'intention des enseignants de l'Ecole Normale Supérieure, de l'enseignement secondaire et des universités de Lomé et de Kara.

✓ Elaborer une politique de recherche

Les travaux pour la définition de la politique nationale de recherche sont en cours. Un document dressant l'état des lieux de la recherche au Togo est déjà rédigé. Un premier draft de la politique en Sciences, Technologies et Innovations est disponible et sera soumis au cours de l'année aux experts de l'UNESCO, organisme qui apporte un appui technique et financier dans le projet.

8. Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales

• Mettre en œuvre les réformes constitutionnelles et institutionnelles

L'Assemblée Nationale a adopté, en mars 2013, des projets de loi dans le cadre des élections législatives. Il s'agit de :

- la loi N° 2013-004 du 19 février 2013 et la loi N° 2013-008 du 22 mars 2013 portant modification de la loi N° 2012-002 du 29 mai 2012 relative au code électoral ;
- la loi organique N°2013-009 du 11 avril 2013, portant modification de la loi organique N° 2012-013 du 06 juillet 2012 portant loi organique fixant le nombre de députés à l'Assemblée Nationale, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants.

S'agissant du découpage électoral, il faut noter la prise du décret n°2013-020/PR du 10 avril 2013 portant répartition des sièges de députés à l'Assemblée Nationale par circonscription électorale. Ainsi, le nombre de sièges est porté à 91, repartis en trente (30) circonscriptions électorales.

- **Mettre en œuvre la décentralisation**

La mise en œuvre du programme francophone d'appui au développement local (PROFADEL) se poursuit à travers l'exécution des projets dans les localités. Le protocole de financement des premiers projets a été signé. La première tranche du financement est mise à la disposition des communautés. Cependant, la contrepartie requise de l'État togolais n'est pas encore disponible. Ce projet vise les localités d'Agou-nyogbo-agbétiko, de Katanga et de Kovié.

9. Ministère des Mines et de l'Énergie

L'état de mise en œuvre des réformes dans ce département se présente comme suit :

- **Restructurer le ministère des mines et de l'énergie.**

L'arrêté portant organisation du ministère des mines et de l'énergie a été pris le 17 mai 2013. Les dispositions sont en train d'être prises pour son application effective.

- **Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale des mines**

Le projet de document de politique nationale des mines a été validé lors d'un atelier national de restitution et de validation tenu le 16 décembre 2011. L'exposé des motifs est élaboré. Les dernières observations du Ministère de l'économie et des finances sur les implications économiques et financières du code sont attendues avant la présentation des textes en Conseil des Ministres.

- **Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale de l'énergie.**

Le projet de document de politique nationale de l'énergie a été validé lors d'un atelier national de restitution et de validation tenu le 15 décembre 2011. Le rapport final soumis par le consultant a fait l'objet d'une relecture par un comité restreint pour s'assurer de la prise en compte de tous les amendements faits au cours de cet atelier. L'exposé des motifs est en cours d'élaboration en vue de sa présentation en conseil des ministres.

Dans le même sens, des TdR ont été élaborés pour solliciter l'assistance pour l'élaboration et l'adoption des textes législatifs et réglementaires du secteur. Ces TdR sont soumis à la Banque mondiale, à travers le secrétariat permanent chargé des réformes, pour appuyer le département à finaliser le processus.

- **Elaborer le document de politique national des hydrocarbures et des textes d'application relatifs à la loi portant code des hydrocarbures.**

Le Gouvernement se propose de se doter d'un instrument de stratégie pour une vision à long terme de promotion et de développement du secteur des hydrocarbures. Ce sera un document qui lui permettra de mettre en œuvre toutes les actions qui concourent à la découverte et au développement de ses ressources pétrolières, d'une part et à l'approvisionnement régulier du pays en produits pétroliers.

La loi 99-003 portant code des hydrocarbures de la République togolaise, en vigueur depuis une quinzaine d'années, fait ressortir actuellement des insuffisances dans son application. Il va falloir l'adapter aux nouvelles pratiques dans l'industrie pétrolière et la renforcer avec des textes subséquents adéquats. Enfin, elle se doit aussi d'être harmonisée avec les lois des autres pays communautaires conformément aux directives des organisations sous régionales, notamment la CEDEAO et l'UEMOA.

Les termes de références (TdR) ont été déjà élaborés et envoyés au Ministère de l'Économie et des Finances pour solliciter un financement en vue de la réalisation desdites études.

- **Promouvoir l'électrification à grande échelle.**

Cette dernière mesure des réformes est composée de deux sous-mesures. La première sous-mesure est relative à l'étude pour la création d'une agence d'électrification rurale. Cette mesure a fait l'objet d'une étude financée sur le budget de l'Etat, gestion 2012.

Le rapport de ladite étude est en cours d'examen par un comité restreint avant sa validation technique en atelier national.

La deuxième sous-mesure concerne la mise en place d'une dotation qui ne pourrait se faire que si l'agence est créée. L'étude de création de cette agence devrait examiner et proposer les moyens de son financement.

- **Gérer efficacement l'éclairage public**

La gestion du réseau d'éclairage public est du ressort des collectivités locales avec l'appui de la CEET pour les aider à la maintenance/entretien du réseau construit.

Présentement, il est mis en place un comité interministériel chargé de la gestion des fonds collectés par la CEET auprès des clients d'électricité à partir de leurs consommations. Mais, il faut relever que cette entité s'occupe plus de la gestion de la redevance perçue au titre de l'éclairage public. D'une façon générale, il y a lieu de signaler qu'en matière d'extension de l'éclairage public dans les rues de Lomé comme dans certaines villes de l'intérieur, des efforts louables se font et se poursuivent.

- **Faire l'inventaire des sites potentiels pour l'exploitation et la production des granulats concassés pour les BTP entre le 8^{ème} et le 9^{ème} parallèle**

Le processus de recrutement d'un consultant chargé de la réalisation de l'inventaire est lancé. L'ouverture et l'évaluation des propositions techniques et financières ont été faites. Les résultats ont été soumis à la Commission de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) pour avis de non objection. Le projet de marché est également transmis à la CCMP pour avis.

L'attributaire du marché aura pour mission de répertorier les sites potentiels devant servir des cibles pour l'ouverture en temps réel de carrières de concassage en vue de la production de gravier concassé pour les BTP entre le 8^{ème} et le 9^{ème} parallèles.

10. Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation

A- Action Sociale

Au cours du premier semestre 2013, l'état d'avancement des actions se présente comme suit :

- **Réorganiser le ministère**

Après la signature du décret fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels, du décret relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres et du décret portant organisation des départements ministériels, une cellule juridique a été mise en place pour actualiser le projet d'arrêté d'organisation du ministère conformément auxdits décrets et au rapport final de l'audit institutionnel et organisationnel du département validé le 22 novembre 2011. Ledit projet d'arrêté, transmis au Secrétariat général du gouvernement, a été signé le 13 avril 2013 après l'accord du Premier ministre.

- **Elaborer et mettre en œuvre la politique sectorielle de l'action sociale**

Le ministère a obtenu un financement sur le budget de l'Etat, pour l'élaboration de la politique sectorielle de l'action sociale. Un consultant a été recruté à cet effet le 18 juin 2013. Un comité de

suivi multisectoriel a été également mis en place conformément au guide méthodologique de l'élaboration des politiques sectorielles au Togo. La mission de l'élaboration est en cours d'exécution.

- **Instituer un Fonds de solidarité nationale (FSN)**

Le ministère a également obtenu un financement du PNUD pour une étude de mise en place du Fonds de solidarité nationale. Les consultants ont été recrutés à cet effet et l'étude de la mise en place du fonds a été validée en atelier national le 24 août 2012. L'avant-projet de loi portant création dudit fonds et son exposé des motifs ont été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement en début d'année.

- **Poursuivre le renforcement des capacités des structures d'intervention du ministère**

Dans le cadre du renforcement des capacités des structures d'intervention du ministère, de nombreuses activités sont en cours cependant, la formation du personnel en planification prévue manque encore de financement.

La pérennisation du Centre Oasis de Terre des Hommes a fait l'objet de signature d'une convention entre le ministère représentant le gouvernement et Terre des Hommes, Plan Togo ainsi que l'UNICEF. Un arrêté a transformé ledit centre en Centre de référence, d'orientation et de prise en charge des enfants en situation difficile (CROPESDI). Les obligations des différentes parties à la convention comptant pour cette année 2013 sont en cours d'exécution.

L'élaboration d'un manuel de **procédure administrative et de l'avant-projet de loi portant Charte nationale de la solidarité** n'a pas encore démarré.

- **Mettre en place un programme de recensement et de recasement des populations habitant les zones à risques.**

Ce programme n'a pas encore démarré, mais le ministère, à travers la direction de la gestion des catastrophes, procède en collaboration avec les autres ministères concernés, au recensement et au recasement des sinistrés des catastrophes naturelles et/ou anthropiques chaque fois que besoin en est.

- **Adopter l'avant-projet de loi modifiant la loi n°2000-019/PR du 29 décembre 2000 portant statut des réfugiés au Togo.**

Financé par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR), la loi n°2000-019/PR du 29 décembre 2000 portant statut des réfugiés au Togo a été actualisée et validée en atelier pour être conforme aux normes actuelles de protection internationale des réfugiés notamment en ce qui concerne l'institution d'une commission de recours, l'incorporation des dispositions relatives à l'acquisition du statut dérivé, à la procédure d'acquisition et de perte du statut de réfugié et à la procédure d'expulsion ou de reconduite à la frontière. Cet avant-projet de loi portant statut des réfugiés au Togo et son exposé des motifs ont été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement.

- **Créer un troisième cycle à l'Ecole nationale de formation sociale (ENFS).**

L'Ecole Nationale de Formation Sociale (ENFS) a réformé les programmes de formation. Un atelier de validation des quatre référentiels a eu lieu dans le cadre de la réécriture des curricula. Le processus est en cours.

B- Promotion de la Femme

- **Renforcer le cadre institutionnel de mise en œuvre du genre**

- ✓ Accord des autorités pour l'organigramme et le projet d'arrêté d'application du décret portant attribution et organisation des ministères ;
- ✓ Début de réalisation des audits genre dans deux ministères pilotes, financé par la BAD ;
- ✓ Renforcement des capacités des agents du Ministère en analyse, planification et budgétisation axées sur les résultats sensibles au genre financé par la BAD.

- **Promouvoir le cadre juridique et réglementaire pour l'équité et l'égalité de genre : en cours.**

- **Assurer la mise en œuvre des recommandations des Fora Nationaux de la Femme Togolaise : en cours.**

11. Ministère des Postes et de l'Economie Numérique

- **Renforcer le cadre institutionnel**

Cette mesure englobe trois actions prioritaires :

- **Mettre en œuvre la loi sur les communications électroniques**

La loi sur les communications électronique promulguée le 17 décembre 2012 a été modifiée le 13 février 2013 afin de clarifier davantage les rôles des différents acteurs. Les textes d'application devant préciser les conditions de mise en œuvre de cette loi sont en cours de finalisation.

- **Renforcer les capacités du ministère**

Plusieurs actions sont en cours. Il s'agit entre autres:

- du recrutement d'un cabinet pour assurer la formation du personnel. L'ouverture des offres a eu lieu le 18 juin 2013 ;
- de la sélection d'une entreprise pour exécuter les travaux d'aménagement du bâtiment et de construction des toilettes. Les offres reçues sont ouvertes depuis le 28 juin 2013 ;
- de l'acquisition du matériel informatique pour renforcer le réseau du ministère. L'avis d'appel d'offres est publié le 15 juillet 2013.

Le projet d'arrêté portant organisation du ministère est en cours de finalisation pour être transmis ensuite au Secrétariat Général du Gouvernement.

- **Renforcer les capacités de l'ART&P**

L'appel d'offres pour le choix de l'entreprise qui va réaliser les travaux de construction du bâtiment technique a été lancé et l'évaluation des offres est en cours.

- **Redynamiser le marché des télécommunications**

Le processus de restructuration des opérateurs publics dans le cadre des partenariats publics-privés démarré en juillet 2012 par un avis à manifestation d'intérêt en vue de la réalisation de l'audit général (comptable, financier et technique) du groupe Togo télécom (Togo télécom et sa filiale Togo Cellulaire) se poursuit. Une liste restreinte de cabinets pouvant conduire cette mission

est arrêté avec l'avis de la DNCMP. La demande de proposition est en cours de finalisation suite aux observations de la DNCMP.

- **Mettre en œuvre le gouvernement**

Le cahier des charges élaboré après la phase de collecte d'informations auprès des parties prenantes est finalisé. Des négociations sont entreprises avec la partie Chinoise pour s'accorder sur le coût du financement et les équipements adaptés.

- **Restructurer la poste**

Les réformes du secteur postal concernent trois actions principales à savoir :

- **Elaborer la politique nationale de la poste**

Des projets de textes ont été élaborés. Il s'agit de la déclaration de politique sectorielle, de la redéfinition du service universel et du champ des services postaux.

- **Mettre en œuvre le Plan Intégral de Développement de la Poste**

Le processus de modernisation des prestations postales entamé en 2012 se poursuit en 2013 avec une large introduction des TIC. Les produits de la poste sont davantage diversifiés par des prestations financières.

- **Actualiser le cadre réglementaire**

Les textes sont revus et sont en attente de validation.

12. Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

Au titre des activités réalisées, on peut noter l'amélioration et le renforcement des structures de la police nationale, le renforcement des capacités humaines et techniques de la police et des sapeurs-pompiers.

Les autres activités ont été entamées et se poursuivront au cours du deuxième semestre 2013.

- **Réorganiser et renforcer les structures de la Police nationale**

Pour mieux assurer la couverture sécuritaire du pays, onze (11) nouveaux commissariats de police dont quatre (04) à Lomé ont été créés et équipés.

Il s'agit de prendre en compte l'évolution géographique et démographique des localités bénéficiaires et de renforcer la sécurité sur toute l'étendue du territoire national. Cette implantation progressive des unités devra ainsi mettre un terme à l'opération araignée initiée pour lutter contre la montée momentanée de la criminalité urbaine.

S'agissant de la sécurité routière, une direction du contrôle routier et ferroviaire au sein de la direction générale de la police nationale a été créée par arrêté n° 0226/MSPC/CAB du 31 décembre 2012.

Elle a pour mission d'orienter et de contrôler l'activité de l'ensemble des services de la police chargés de promouvoir la sécurité par le contrôle de la circulation sur les réseaux routiers et ferroviaires.

Elle veille à la suppression des contrôles abusifs et perceptions illicites sur les routes. Elle établit également les statistiques et les bilans nationaux actualisés sur la circulation routière, notamment sur les accidents de la route.

Le projet de construction de l'Ecole Nationale de Police va bientôt lancer l'exécution des travaux proprement dits. Toutes les études ont été effectuées notamment, les études architecturales, géotechniques et d'ingénierie. Le dossier d'appel d'offres pour les travaux de construction a été élaboré et validé par la direction nationale du contrôle des marchés publics. Des entreprises ont été également sélectionnées à l'issue de cet appel d'offres.

Ce projet est financé à hauteur d'un milliard de FCFA au titre des fonds de transfert sur le budget de l'Etat, gestion 2013. L'appui de l'Union Européenne à la formation de la police se poursuit également.

- **Les Statuts de la police nationale et du corps des sapeurs-pompiers**

Les Avant-projets élaborés et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour étude et avis depuis 2010 sont toujours en attente. Le retard accusé a eu pour conséquence le départ à la retraite de hauts fonctionnaires qui ont atteint l'âge limite de 55 ans suivants les dispositions statutaires en vigueur.

- **Renforcer les capacités humaines et techniques de la Police Nationale**

Plusieurs fonctionnaires de police tous grades confondus ont bénéficié de diverses formations au cours du premier semestre 2013.

- **Renforcer les capacités humaines et techniques du corps de sapeurs-pompiers**

Le corps des sapeurs-pompiers ont bénéficié de quatre (04) stages de spécialité n°2 en avril, mai et juin.

- **Réorganiser le corps des Gardiens de Préfecture**

L'étude sur la réorganisation du corps des Gardiens de Préfecture est en cours. Elle sera finalisée et mise en œuvre dès que les agents de ce corps seront définitivement libérés des missions dévolues au nouveau corps de l'administration pénitentiaire.

- **Renforcer la Direction de la Protection Civile**

L'état de mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTA) dont les activités ont été réalisées au cours du premier semestre 2013 se résume comme suit :

- Evaluations des sites d'accueil des sinistrés (Logopé, Kélégougan, Bè-Kpota, Baguida, Tokpli, Afagnagan, Aklakou) ;
- Actualisation des Plans Nationaux de Contingence et d'Organisation des Secours (ORSEC), du 21 au 23 mai 2013 à Kpalimé ;
- Exercice de simulation sur la capacité de réponse du Togo à une pandémie et l'atelier d'élaboration du plan de travail stratégique sur 3 à 5 ans dans la gestion des catastrophes, du 06 au 14 juin 2013 à Lomé ;
- Elaboration d'un plan de préparation et de réponse aux éventuelles inondations de 2013.

- **Elaborer la politique sectorielle du ministère**

Le processus est en cours avec l'élaboration du plan stratégique de la sécurité et de la protection civile avec l'appui technique et financier du Ministère de l'Economie et des Finances et du ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire à travers respectivement le Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers et la Direction de la Planification du Développement.

Le document du plan d'action stratégique du ministère est entièrement rédigé et sera bientôt validé au cours d'un atelier qui sera organisé à cet effet. Le document de la politique sectorielle est également en cours de préparation.

13. Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Industrie

A- Enseignement Technique et Formation Professionnelle

Parmi les mesures retenues au titre de l'année 2013, seules trois ont été réalisées :

- (i) L'organisation du ministère ;
- (ii) L'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de la formation professionnelle d'insertion (FPI) ;
- (iii) L'actualisation/élaboration et reproduction des curricula de formation.

- **Restructurer le ministère**

La réorganisation du ministère selon le décret N°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels a été mise en œuvre avec la prise de l'arrêté N°2013/001/METFP portant organisation des services du ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en date du 04 février 2013.

- **Elaborer la stratégie de mise en œuvre de la formation professionnelle d'insertion (FPI)**

La mesure relative à l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de la formation professionnelle d'insertion a bénéficié d'un financement à hauteur de vingt millions de FCFA sur le budget d'investissement et d'équipement de l'Etat, gestion 2012 grâce à l'appui du Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers. Cette étude, confiée au cabinet SOTED-AFRIQUE, a fait l'objet de validation en juin 2013 à Kpalimé.

- **Actualiser /élaborer et reproduire les curricula de formation**

L'actualisation et/ou l'élaboration des curricula de formation selon l'Approche par Compétence (APC) s'est poursuivie cette année. Au cours du premier semestre 2013, la Direction de la Pédagogie et des Programmes a :

- ✓ Elaboré et validé le guide de rédaction et de présentation des rapports de stage à la fin de la formation conduisant au Brevet de Technicien ;
- ✓ Elaboré et soumis à la validation un projet de passerelle intra filière du système de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

B- Industrie

L'état d'avancement des réformes au premier semestre de l'année 2013 se présente comme suit :

- **Restructurer le département**

L'arrêté d'organisation a été pris par le ministre et les textes d'application (arrêtés et décrets d'affectation et de nomination) sont en cours d'élaboration. L'effectivité de ces textes va contribuer à relancer les activités du département et promouvoir le développement industriel au Togo.

- **Elaborer et vulgariser les politiques sectorielles**

La politique industrielle a été validée le 18 octobre 2010 et transmise au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption ; des observations ont été faites et leur prise en compte est en cours.

Pour ce qui est des innovations technologiques, l'atelier de validation technique a eu lieu les 18 et 19 décembre 2012. Après la prise en compte des amendements et observations des experts, le document de politique est soumis au ministère pour observations et validation nationale.

Le département s'attèle à la recherche du financement pour l'élaboration de la politique nationale de la propriété intellectuelle au cours de cette année 2013.

- **Elaborer les textes d'application et mise en œuvre du code des investissements et de la loi sur la zone franche, ainsi que l'Agence de Promotion des Investissements et de la zone franche (API-ZF)**

Le code des investissements et la loi sur la zone franche, ont été adoptés et les textes d'application sont élaborés et adoptés par le Gouvernement.

- **Elaborer et mettre en œuvre la politique de promotion de la qualité industrielle**

Les activités prévues au premier semestre 2013, n'ont pas pu démarrer faute de financement. Les textes organiques qui portent sur les attributions, l'organisation, et le fonctionnement des structures chargées de la promotion de la qualité industrielle ont été déjà amendés par le gouvernement et les observations sont en train d'être prises en compte. Ce n'est qu'après l'adoption de ces textes que les structures créées (HAUQE, ATOPROQ, ATOMET, ATN, COTAG) se pencheront sur la stratégie à mettre en œuvre pour la promotion de la qualité industrielle au Togo.

Avec l'appui financier et technique de l'Union Européenne, le document de politique nationale de qualité est en cours d'élaboration.

- **Elaborer et mettre en œuvre le programme d'appui et d'assistance aux entreprises industrielles**

Un programme de restructuration et de mise à niveau (PRMN) est en cours d'exécution avec l'appui financier et technique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). L'équipe dudit programme a élaboré un plan national de mise à niveau, mais faute de moyens financiers la phase de sa mise en œuvre n'a pas encore démarré.

Il est prévu une étude diagnostique qui fera un état des lieux sur les entreprises industrielles et la nature de l'assistance à ces dernières. Le département est à la recherche du financement pour la réalisation de telles activités.

- **Elaborer et mettre en œuvre un programme d'incitation à la création d'entreprises industrielles de transformation à grande valeur ajoutée**

Il est prévu une étude de faisabilité pour le deuxième semestre 2013.

- **Elaborer le budget programme**

Les actions sont prévues pour le premier semestre 2013. Cependant, faute de financement aucune activité n'a commencé.

14. Ministère des Travaux Publics et des Transports

A- Travaux Publics

L'état de mise en œuvre des réformes se présente comme suit :

- **Restructurer le ministère**

La restructuration s'est traduite par l'élaboration d'un nouvel organigramme qui devrait être effectif au 2ème semestre 2013 conformément au décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels. Dans le cadre de l'audit organisationnel des ministères organisé par la fonction publique, le ministère des travaux publics a eu l'opportunité d'être audité. Le rapport provisoire de cet audit est disponible.

- **Elaborer et mettre en œuvre la politique nationale des transports**

Le département dispose depuis 2010 d'une Déclaration de Politique des Transports financée par l'Union Européenne (UE).

Cependant, la mission de la BAD dans le cadre du projet Aflao - Rond-point Port - Avépozo a mis à la disposition du MTP et du MT, un reliquat d'un don d'environ trois cent soixante-seize millions (376 000 000) de francs CFA destiné à l'élaboration d'une politique sectorielle des transports (terrestre, maritime, ferroviaire et aérien). Le rapport provisoire est disponible.

- **Renforcer les capacités du ministère**

Pour cette mesure, les actions inscrites ont connu un début voir un aboutissement de mise en œuvre, il s'agit de :

✓ *Renforcement des capacités du personnel*

Une requête est soumise à la BAD dans le cadre des Etats fragiles. La banque a réagi positivement et plusieurs actions sont en cours d'exécution :

- un expert en entretien routier est recruté pour le compte de la DGTP ;
- un expert en passation des marchés est également recruté pour le compte du ministère ;

- un concours spécial de recrutement des cadres (15 ingénieurs en infrastructure routière, 25 techniciens supérieurs en génie civil, 6 assistants de direction, 8 comptables gestionnaires et 3 juristes) est lancé le 4 janvier 2013. Les différents cadres ont été recrutés et formés par l'ENEA ;
- le contrat du prestataire pour l'élaboration du manuel de procédures administratives et financières est élaboré et transmis à la DNCMP pour avis.

✓ Création d'une Banque de Données Routières Informatisées

Pour cette action, l'Union Européenne a accepté de financer la formation des cadres sur les activités de la Banque de Données Routières à savoir :

- * formation sur les relevés de dégradation avec VIZIROAD,
- * formation sur les stockages des données dans la base GEOMAP,
- * formation sur les stratégies de programmation de l'entretien routier avec GiRR.

Actuellement, toutes les formations sont faites et quelques bureaux sont déjà attribués à cette Direction, mais il en faut encore deux.

L'intégration à la fonction publique des agents contractuels, demandé par l'UE, dans le souci de stabiliser ces agents n'est toujours pas effectuée.

Néanmoins, la Banque de Données Routières a obtenu sur le financement interne (budget de l'Etat 2012, BIE), le matériel informatique, le mobilier de bureau et le matériel roulant.

Une première collecte des données routières informatisées a été réalisée en vue de permettre l'achèvement de la formation des cadres de la DBR et l'introduction de certaines données dans la Banque.

La BDR est quasi prête pour effectuer les objectifs et tâches qui lui sont attribués.

✓ création et dotation en moyens conséquents d'un bureau national d'études, de développement et de contrôle des grands travaux (BNEDCT)

Les textes juridiques et institutionnels relatifs à cette mesure sont en cours d'élaboration par un consultant. Mais, il faut rappeler que ce dossier est géré par la Primature.

Le projet d'arrêté est en étude au Secrétariat Général du Gouvernement.

• **Renforcer les capacités des PME et des bureaux d'études intervenant dans le BTP**

Cette mesure a connu une mise en œuvre à travers les actions suivantes :

- élaboration des modules de formations adaptées aux besoins des PME et des bureaux d'études en concertation avec leur fédération. La formation des PME et des bureaux d'études a été financée par un prêt de la BAD d'une valeur de soixante millions (60 000 000) francs CFA pour le recrutement d'un formateur. Un cabinet a été retenu à cet effet.

- respect des normes techniques de l'UEMOA de construction des routes et des bases d'un système de management de qualité.

Cette action a connu un début d'exécution avec la mise en place d'un comité au sein du ministère. Il est composé de cadres de la DGTP ; du LNBTP ; de BEL et d'experts assistants à la DGTP.

Ce comité est chargé de veiller au respect des normes et à la classification des routes.

B- Transports

Les activités programmées ont connu un début d'exécution :

- **Améliorer l'efficacité de la gestion du PAL**

Deux (2) projets d'investissement concourent à cette efficacité. Il s'agit :

- a. De la construction à l'Est du port actuel d'un quai de 450 mètres linéaire d'une profondeur de 15 mètres ; des équipements de quai ; des terres pleins sur une étendue d'environ 30 hectares.

A ce jour, les travaux avancent et il a été aménagé environ 3 hectares de terre-plein sommaire pour l'entreposage des conteneurs vides. Le dragage du bassin a démarré et permettra d'avoir un tirant d'eau de 15 mètres dans le bassin. La construction du mur de quai a été aussi amorcée de même que le remblai des futurs terre-pleins dont le contrat d'extension et de modernisation a été signé le 20 juin 2013.

Le taux d'avancement de la réalisation du quai est de 72 % et est supposé être opérationnel en novembre 2013.

- b. De l'aménagement d'une darse et des terre-pleins localisés à l'Ouest du port pour faire de Lomé un Hub de transbordement. Les quais auront une longueur totale de 1050 mètres linéaires avec un tirant d'eau de 16,60 mètres. Les équipements de quai et des terre-pleins couvrent une superficie de 53 hectares extensibles à 93 hectares.

La construction d'un épi de sable pour favoriser l'ensablement à l'Ouest du port est achevée. Le décapage du site du projet a commencé à l'intérieur d'un espace délimité par une clôture métallique.

Les autres actions s'identifient comme suit :

- la délocalisation du port de pêche d'une longueur de quai de 100 mètres devant couvrir environ 200 mètres en longueur sur la plage. Le coût de réalisation est estimé à 24 milliards de FCFA ;
- la réhabilitation de la voirie intérieure pour un coût de 23 milliards de FCFA. (Avant-projet sommaire disponible) ;
- l'aménagement du terminal du sahel (avant-projet sommaire disponible). Négociation en cours entre le port et le conseil national des chargeurs togolais pour la signature d'une convention d'exploitation ;
- une étude est en cours pour l'aménagement d'un site de parking et de stockage à Togblékopé ;
- un système d'information portuaire est mise en place et continue d'être amélioré ;

- l'extension et la modernisation du quai minéralier est en idée de projet.

- **Développer les réseaux ferroviaire et aérien**

Un projet d'étude sur le développement du corridor logistique du Togo est en cours d'élaboration par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et devra à terme préciser les perspectives du transport ferroviaire à l'horizon 2030. Le document relatif au corridor logistique de développement du Togo sera présenté à un séminaire de validation prévu pour cette année 2013.

Par ailleurs, le Holding d'Etat créé par décret n° 2012/218/PR du 14 novembre 2012 et qui est un modèle de développement économique identifié par le gouvernement pour ancrer durablement un nouvel essor économique de notre pays prévoit également à terme une redéfinition d'une nouvelle configuration ferroviaire. Actuellement, le concessionnaire Togo Rail est en train de construire environ 4 Km de voie de Lomé à Aflao pour desservir la cimenterie Diamond. Une requête a été également formulée auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour le financement de l'étude de faisabilité du réseau ferroviaire. Cette étude permettra d'élaborer et adopter une nouvelle stratégie de la gestion et de l'exploitation des chemins de fer, et assurer le suivi de la modernisation de son infrastructure et de sa superstructure.

Les travaux de l'aménagement et de l'extension de l'aéroport suivent leur cours normal et ont atteint environ 35% de réalisation.

- **Renforcer les infrastructures du département**

La construction de l'immeuble devant abriter le ministère n'a pas beaucoup avancé à cause d'un problème de financement. En effet, après l'analyse des offres le montant de réalisation s'est avéré assez élevé ; environ 3,5 milliards de FCFA alors que le budget de l'Etat n'a pas actuellement la capacité de financer un tel projet.

Les travaux de construction du bloc technique et la réhabilitation des centres météo régionaux aussi avancent et ont atteint un niveau d'engagement de 90% sur un montant total de 160 millions de FCFA.

- **Elaborer le code de la Route et le code de la marine marchande**

L'avant-projet de code de la marine marchande a fait l'objet de lecture et a été validé lors d'un atelier. Le document validé sera transmis dans les prochains jours au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption en conseil des ministres.

En ce qui concerne le code de la route, la partie réglementaire a été déjà votée à l'Assemblée Nationale et la partie disciplinaire sera introduite dans les prochains jours en conseil des ministres pour adoption.

L'étude d'élaboration de la stratégie du secteur des transports a démarré et doit être terminée au plus tard en décembre 2013. De même, un audit opérationnel et organisationnel du ministère vient d'être réalisé et le rapport va être soumis au gouvernement pour adoption.

15. Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

• Poursuivre la restructuration du MAEP

- *Opérationnaliser le nouvel organigramme*

Cette réforme s'inscrit dans le cadre général de la réforme de l'administration togolaise, pilotée par le Secrétaire Général du Gouvernement (SGG). Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2012-006/PR du 7 mars 2012 portant organisation des départements ministériels, le nouvel organigramme du MAEP, et le plan de redéploiement du personnel sont rendus opérationnels par arrêté n° 042/13 du 06 juin 2013. Il reste à ce jour la signature de l'arrêté de nomination des cadres aux différents postes.

- *Introduire l'informatisation dans la gestion technique et fiduciaire*

A ce niveau, les logiciels Tom²monitoring, Tom²pro et Tommarché ont été acquis pour respectivement le suivi-évaluation, la gestion financière et la passation des marchés des projets en cours de mise en œuvre dans le département. Ces nouveaux logiciels sont de façon générale appréciés par les utilisateurs. Toutefois, un certain nombre des difficultés sont rencontrées dans l'utilisation desdits logiciels notamment le Tom²monitoring, où les équipes techniques de suivi-évaluation ont toujours des difficultés dans la consolidation des résultats des projets.

- *Arrêter au plan administratif la restructuration de la filière café cacao*

Les activités menées se résument en trois points à savoir :

- ✓ Le remodelage et le renforcement du dispositif de conseil agricole café/cacao (Réorganisation de l'UTCC et de la FUPROCAT) ;
- ✓ La mise en route du processus de création d'une véritable interprofession, gestionnaire de la filière avec l'implication de tous les acteurs (collège des transporteurs des banques, services technique, Etat, Organisation de Producteurs) dans le cadre de la mutation du Comité de Coordination pour les Filières Café et Cacao (CCFCC) en Conseil Interprofessionnel des Filières Café et Cacao (CIFCC) ;
- ✓ La mise en route du processus de création d'un fonds de développement de la filière café cacao.

Dans le cadre du PASA, une équipe mixte de technicien composée de l'UTCC et de la FUPROCAT a été mise en place pour appuyer et relancer la filière café cacao.

• Elaborer la politique agricole

Financée par la BAD, la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDAT) a été validée les 22 et 23 novembre 2012. Le processus de son adoption en Conseil des Ministres est en cours. Pour ce qui concerne son plan d'action, un appel à manifestation d'intérêt pour recruter un consultant est lancé avec le financement sur les ressources internes.

Pour ce qui concerne la politique agricole, les termes de référence ont été finalisés lors des journées thématiques sur les politiques agricoles.

En outre, la politique du sous-secteur mécanisation agricole a été élaborée et est soumise à une relecture.

- **Mettre en place un mécanisme de financement adéquat et durable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur**

Après la validation du rapport de l'étude sur les mécanismes de financement des ruraux, un arrêté a été pris pour mettre en place un comité de réflexion sur l'opérationnalisation du Fonds National d'Appui Institutionnel Agricole (FNAIA). Ledit comité a révisé la loi, élaboré le décret d'application du FNAIA et le manuel de procédures de gestion qui seront soumis à validation.

- **Relancer durablement la filière cotonnière**

La vision stratégique de la filière Coton a été adoptée en janvier 2013.

- **Adopter une stratégie en matière d'intrants agricoles**

En vue de la formulation d'un mécanisme adéquat de subvention publique et du renforcement du réseau de distribution des engrais par le secteur privé, une étude du secteur des engrais a été réalisée.

- **Faire le recensement national de l'agriculture**

Après les travaux préparatoires du Recensement National de l'Agriculture (RNA), une enquête pilote a été réalisée.

La première phase de l'opération de recensement est exécutée et le traitement des données est fait. La deuxième phase du recensement est en cours de réalisation et porte sur l'analyse des données.

- **Professionaliser les Organisations Paysannes**

Le processus de mutation des Organisations paysannes des filières coton, café cacao, céréales a démarré et se poursuit.

16. Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie chargé de la mise en œuvre des Recommandations de la CVJR

- **Réorganiser le ministère**

Suite à l'audit stratégique et organisationnel réalisé au dernier trimestre de 2012, un projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement du ministère a été élaboré et transmis à la Primature pour avis en juin 2013.

- **Contribuer à la mise en œuvre des recommandations de la CVJR**

Après la transmission du rapport de la CVJR, le ministère a appuyé la prise du décret du 24 juin 2013 portant création du Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN). La nomination des membres de cette institution est attendue.

- **Améliorer le cadre normatif des droits de l'homme**

- ✓ Pour améliorer les conditions de détention et le système judiciaire au Togo et lutter efficacement contre la torture, un avant-projet de code pénal et de procédure pénale ont été élaborés. Le premier est transmis à l'Assemblée nationale pour vote et le second est à l'étude au Secrétariat Général du Gouvernement.

- ✓ Depuis la ratification du Protocole facultatif contre la torture en 2010, l'obligation est faite à notre pays de mettre en place un mécanisme national de Prévention contre la torture. Le gouvernement a décidé de confier ce mécanisme à la CNDH. Pour rendre apte cette institution à assurer cette mission, le ministère en collaboration avec la CNDH, le HCDH et le projet ATLAS de la torture, a élaboré un avant-projet de loi organique qui a été validé le 19 juin 2013 et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement.
- ✓ En 2012, le Togo a comblé son retard dans la présentation des rapports découlant de ses engagements internationaux en matière des droits de l'homme. Toutefois, la mise en œuvre des recommandations et observations des organes de surveillance de ces traités reste un défi majeur. Pour répondre à cette exigence, le ministère a élaboré, consolidé et budgétisé, les 3, 4, 5 septembre 2013 à Lomé, un plan de mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel et des organes des traités.
- ✓ L'élaboration de la politique d'éducation assortie d'un plan d'actions a été finalisée au cours d'une réunion technique au mois de juin 2013.

17. Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé

• Réorganiser le ministère

Le projet d'arrêté portant organisation du Ministère a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement qui a fait des observations. Il est actuellement en cours de finalisation.

Le département est admis au programme d'audit stratégique et organisationnel. Une cellule est mise en place le 25 avril 2013. Un consultant est retenu et les travaux ont démarré le 16 septembre 2013.

• Mettre en œuvre les textes relatifs à la concurrence au Togo

Ces réformes sont d'ordre institutionnel et réglementaire et couvrent les activités telles que :

- La construction des bâtiments de la Direction Régionale de Direction du Commerce Intérieur et de la Concurrence de Sokodé ;
- La réfection des bâtiments de la Direction du Commerce Intérieur et de la Concurrence de Lomé .

Sur le plan réglementaire les inspecteurs, les contrôleurs, et les contrôleurs adjoints veillent à l'application de la loi n°0011 du 28 décembre 1999 portant concurrence au Togo et ses textes d'application notamment :

- Le décret n°2011-03 du 05 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des sachets et emballages plastiques au Togo et ses textes d'application ; un comité de gestion national de suivi-évaluation de la gestion de la filière des sachets et emballages biodégradables ou non est mis en place à cet effet ;
- L'arrêté interministériel n°003/MDPRCPSP/MS/MAEP du 10 avril 2009 relatif à la mise sur le marché des denrées alimentaires ;
- L'arrêté N°12/09/MIAIT/MEF/MTPT/MDPRCPSP du 27 juillet 2009 portant réglementation de la fabrication et de l'importation des fers à béton en République togolaise.

Dans ce cadre, les contrôles de qualité des produits sur le marché ont permis de saisir une grande quantité de produits contrefaits et périmés avec des dates de fabrication expirées ou falsifiées. Un projet de destruction officielle et publique de ces produits est déjà élaboré. Le financement a été sollicité pour passer à son exécution.

- **Mettre en œuvre la politique commerciale**

Cette réforme concerne la mise en œuvre du plan d'action de la politique commerciale adoptée en 2012.

Les travaux réalisés pour la mise en place du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur (GUCE) ont beaucoup avancés. L'appel d'offre a été lancé, l'opérateur apte pour la mise en place du GUCE est retenu ; les autorités ont effectué à cet effet des voyages d'études au Havre. Le contrat est négocié mais non encore signé.

- **Contribuer à l'amélioration du climat des affaires**

Après sa signature le 04 novembre 2010, la charte des PME/PMI a été vulgarisée dans les 06 chefs lieu de région ; une cellule de suivi de la charte des PME/PMI composée d'acteurs impliqués est mise en place et se réunit régulièrement.

Le 25 juin 2013, le département a, au cours d'un atelier, lancé officiellement la campagne d'adhésion à la charte.

Le secrétariat de mise en œuvre du cadre intégré renforcé (SMOCIR) a organisé à Lomé et à l'intérieur du pays des ateliers sur différents modules comme la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), la procédure de création d'entreprise, la procédure d'acquisition des biens et service etc.

S'agissant du Centre de Gestion Agréé (CGA), les travaux suivants ont été également réalisés :

La chambre de Commerce et d'industrie du Togo (CCIT) est autorisée à créer des Centres de Gestions Agréés (CGA) pilotes par l'arrêté n°116/MEF/SG/DGI du 05 avril 2012.

Le 30 octobre 2012, il a été organisée l'assemblée Générale de CGA pilote du Togo. Au cours de cette assemblée, les statuts et le règlement intérieur ont été adoptés et un bureau provisoire a été élu. Les locaux qui doivent abriter le CGA sont disponibles au niveau de la CCIT et le matériel et mobilier de bureau acquis. Le responsable du projet est nommé.

18. Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

✓ Organisation institutionnelle du Ministère

- **Adopter et mettre en œuvre le nouvel organigramme :**

L'arrêté ministériel qui met en œuvre le nouvel organigramme est en cours de préparation. Un consultant a été recruté à cet effet pour accompagner le ministère dans cet exercice.

- **Créer et opérationnaliser l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) :**

Le 15 mars 2013, il a été procédé au lancement d'un appui à la statistique pour un montant d'environ 1,4 milliard FCFA sur 4 ans dans le cadre du nouveau programme d'appui institutionnel (PAI 2). Cet appui permettra l'opérationnalisation de l'INSEED, créé par la loi statistique de 2011 et des organes du système de la statistique prévus par cette loi. Il permettra aussi bien

l'amélioration de la qualité que la régularité de la production statistique y compris celle nécessaire pour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée pour la Promotion de l'Emploi (SCAPE). La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) a reçu plusieurs missions de l'AFRISTAT dans le cadre de ce processus.

- **Mettre en place et opérationnaliser le Conseil National de la Statistique :**

Le Conseil National de la Statistique (CNS) a été installé officiellement le jeudi 16 mai 2013. Il a tenu sa première réunion le même jour. Le CNS est un organe de supervision et de coordination de l'activité statistique institué par le décret N° 2012-269/PR du 7 novembre 2012 conformément à la loi N° 2011- 014 du 03 juin 2011 portant organisation de l'activité statistique au Togo. Il est composé de treize (13) membres et présidé par le Ministre en charge de la statistique. Les 13 membres de ce conseil dont la DGSCN qui assure le secrétariat technique, sont nommés par arrêté du Ministre en charge de la statistique pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une fois.

- ✓ **Planification à moyen et long terme**

- **Adopter la loi cadre sur l'aménagement du territoire :**

Le projet de loi cadre qui a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption en Conseil des Ministres est passé en première et deuxième lecture en Conseil des Ministres.

- **Elaborer le schéma national d'aménagement du territoire :**

Les activités relatives à la collecte, à la saisie et à la validation des données ont été réalisées. La Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT) a obtenu un financement de neuf millions quatre cent cinquante-trois mille deux cent soixante (9 453 260) francs CFA du budget de l'Etat grâce au Secrétariat Permanent chargé du suivi des réformes pour élaborer le document cadre méthodologique du schéma national d'aménagement du territoire. Des voyages d'études ont été organisés à Dakar et à Ouagadougou en vue de s'inspirer des expériences de ces pays en matière d'élaboration des outils d'aménagement du territoire. A l'heure actuelle, le draft 0 a été élaboré et l'adoption interne avec les Directions Régionales se est en cours.

- **Elaborer et adopter les textes d'application de la loi cadre sur l'aménagement du territoire :**

Les textes d'application de la loi cadre sur l'aménagement du territoire ne seront finalisés et adoptés qu'après l'adoption en Conseil des Ministres et le vote à l'Assemblée Nationale de la loi cadre sur l'aménagement du territoire.

- **Formuler et vulgariser le DSRP II :**

Le DSRP II (SCAPE) a été formulé et validé en atelier et ensuite, adopté par décret N° 2013-057/PR du 29 août 2013. Sa vulgarisation est en cours à travers la cellule de communication mis en place à cet effet. Un site internet a été conçu pour permettre une large diffusion des informations relatives aux activités du Secrétariat Technique du DSRP. Ce site a été lancé officiellement le 3 décembre 2012.

- **Vision du développement à l'horizon 2035 :**

Au cours du deuxième semestre 2012, il était question de recruter un consultant pour accompagner le processus.

Concernant ce processus de recrutement d'un consultant, quatre candidats retenus sur la liste restreinte étaient invités à faire leurs propositions techniques et financières le 29 novembre 2012 et

la date limite de dépôts des offres était fixée au 31 décembre 2012. Le processus a été infructueux car, un seul candidat avait soumissionné.

Les membres du comité d'évaluation réunis le 17 janvier 2013, ont décidé que les candidats soient relancés pour 15 jours. Cependant, au 31 janvier 2013, date butoir retenue pour le dépôt des propositions supplémentaires, la situation est demeurée la même. Il ressort de l'évaluation de la seule soumission provenant du cabinet STEG-IS (Tunisien) : une offre technique de qualité, cependant l'offre financière proposée, 175 millions de FCFA, est pratiquement le double du montant évalué après correction sur la base des informations fournies dans l'offre technique et des coûts unitaires déclarés dans l'offre financière : 325 387 000 FCFA (si on considère que les perdiems seront payés uniquement pour les consultants sur le terrain) et 361 867 000 FCFA (si on suppose que les perdiems seront payés pour les consultants sur le terrain et au siège).

Dans ce contexte, lors de la réunion d'examen et d'actualisation de la matrice des réformes tenue le 11 mars 2013 avec le Secrétariat permanent des réformes, les questions de financement des études dans le cadre de la Vision ont été abordées. Il ressort des discussions, la nécessité de faire l'essentiel des travaux au cours du processus par les cadres/experts nationaux, en particulier les responsables et les cadres de l'administration publique et de renforcer leurs capacités à cet effet. Dans cette perspective, un projet de feuille de route de collaboration de la vision est élaboré et mis dans le circuit depuis le 29 mars 2013 pour étude et avis.

Par ailleurs, pour les 20 millions FCFA prévus sur le BIE 2013, un projet de termes de référence est élaboré et mis dans le circuit le 29 mars 2013 pour étude et avis. Aucune dépense n'est effectuée à ce jour sur ce fonds.

Le montant du BIE prévu a été revu à la baisse (15 millions FCFA) après le Collectif Budgétaire. Ainsi, le MPDAT envisage organiser deux voyages d'échange d'expérience dans deux pays africains dans le domaine de la vision.

✓ **Rendre efficace l'aide publique au développement**

- **Adopter la politique nationale de l'aide publique au développement :**

La Politique Nationale de l'Aide Publique au Développement (PNAD) est toujours au Secrétariat Général du Gouvernement.

- **Rendre opérationnelle la plateforme de gestion de l'aide :**

La plateforme de gestion de l'aide est opérationnelle à travers la collecte, la saisie et la validation des données dans la base. Les données générées par la PGA ont permis d'élaborer le rapport sur l'aide publique au développement 2012 qui s'est tenu du 9 au 20 juin 2013. La validation dudit rapport a eu lieu le mardi 1 octobre 2013. Les séances de validation des données 2012 et l'actualisation des données 2013 dans la PGA se sont tenues du 7 au 17 octobre 2013.

- **Elaborer un manuel de procédure en matière de programmation des investissements :**

Le manuel a été élaboré et finalisé après les séances de relecture et d'intégration des observations des ministères techniques. Il reste sa validation.

- **Mettre en œuvre le plan d'action de Busan :**

Une enquête de suivi de l'Accord de Partenariat de Busan (APB) qui a débuté en juin 2013 pour prendre fin le 30 octobre 2013 et placé sous l'appui conjoint du PNUD et de l'OCDE est en cours et permet aux cadres de la Coordination Nationale de la Déclaration de Paris de rencontrer certains donateurs, OSC pour discuter sur le questionnaire de l'enquête envoyé par l'OCDE afin de faciliter son renseignement. A terme, un rapport sera produit et permettra d'évaluer le niveau de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat de Busan.

- **Elaborer un plan de gestion des données sur l'aide :**

Le Plan de Gestion des Données (PGD) est élaboré et validé depuis 2012. Il reste son édition et sa vulgarisation conditionnées par le manque de moyens financiers. Mais, il est à rappeler qu'un consultant est en cours de recrutement par la BAD pour le compte de la PGA. Celui-ci pourra toutefois apporter son expertise pour l'amélioration du document.

- **Faciliter le fonctionnement du Comité Etat-Donateurs :**

Le Comité Etat-Donateurs (Plateforme de Haut Niveau et Plateforme Opérationnelle) n'a pu tenir de réunion. La réunion du deuxième trimestre de la Plateforme Opérationnelle était organisée mais n'a pas eu lieu à cause de l'absence du Président dudit Comité (Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire) qui était appelé à une mission urgente.

- ✓ **Renforcer les capacités du MPDAT et des sectoriels**

- **Elaborer le Plan de renforcement des capacités :**

Le plan de renforcement des capacités n'est pas encore disponible.

- **Former les agents de la DPD ; DB ; DFCEP ; DCF ; DGTCP et les sectoriels à la programmation des investissements :**

Le programme de formation n'a pas encore démarré.

- **Mettre en place les outils de suivi-évaluation des programmes et projets de développement :**

Le 20 avril 2012, la Banque mondiale a notifié au Ministre de l'Economie et des Finances et au Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, le don du Fonds de Développement Institutionnel (IDF) pour le Projet de Renforcement des Capacités en Suivi et Evaluation au Togo (P129495) pour un montant de 432,484 \$ US. L'accord de don est signé le 12 novembre 2012 entre le Togo et la Banque mondiale.

L'objectif général du projet consiste à renforcer la capacité des décideurs politiques, des responsables et du personnel du secteur public du Togo à utiliser les informations sur le suivi et l'évaluation pour une prise de décision fondée sur des faits avérés. Il s'agit de doter le pays en capacités nécessaires pour gérer les résultats de développement.

Dans le cadre du processus de recrutement d'un cabinet international l'avis de non objection de la Banque Mondiale est attendu sur la liste restreinte de candidats retenus. L'exécution de ce projet permettra de mettre en place des outils de suivi-évaluation.

Du 24 au 25 septembre 2013 a eu lieu l'atelier d'examen et de validation du plan et des outils de suivi-évaluation qui vont permettre de suivre les progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE).

- **Soutenir les capacités des comités sectoriels dans le cadre de la coordination, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques sectorielles :**

En juin-juillet 2013, les Comités sectoriels se sont réunis pour valider les Notes d'Eléments Stratégiques Prioritaires pour la mise en œuvre de la SCAPE (NESP).

Des lots de matériel informatique ont été remis aux secrétariats techniques des onze comités sectoriels, le jeudi 20 juin 2013, un don de la Banque Africaine de Développement (BAD).

- **Produire un guide d'élaboration et de mise à jour des politiques sectorielles assorties de stratégies et de plans d'actions pour tous les ministères :**

Le consultant chargé de l'élaboration du guide a été recruté avec l'appui du CADERT. Les travaux du consultant ont abouti à l'élaboration de la version provisoire du guide. Cette version a été validée en atelier le mardi 27 novembre 2012. Il reste son édition et sa vulgarisation.

- **Renforcer les capacités de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et de l'évaluation à l'échelon régional des Directions Régionales du Développement et de l'Aménagement du Territoire (DRDAT) et formuler une stratégie nationale de Suivi-évaluation des programmes et projets de développement :**

Le guide méthodologique d'élaboration des différents outils de la chaîne-planification-programmation-budgétisation-execution-suivi-evaluation (PPBESE) a été élaboré suite à une retraite organisée à Atakpamé du 07 au 11 janvier 2013. La relecture de ce guide a été faite au mois de juin. La validation dudit guide est intervenue au cours d'un atelier tenu à Lomé du 26 au 27 septembre 2013. Il est prévu le passage dans les ministères sectoriels et au niveau régional, des cadres de la Direction de la Planification du Développement (DPD) pour renforcer les capacités des agents sur ces différents outils de la chaîne.

- **Disséminer le Plan d'action d'Istanbul :**

La Direction de la Coordination du Développement a élaboré et envoyé au Bureau du Haut Représentant des PMA, le rapport d'état d'intégration du Programme d'Action d'Istanbul dans la stratégie nationale de développement. Le processus d'identification des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Programme d'Istanbul est en cours.

- ✓ **Produire et disséminer les données statistiques sur la population et les données socio-économiques**
- **Disséminer les résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitat :**

Après la publication des résultats définitifs globaux en fin décembre 2011 et l'élaboration pour impression des 9 volumes des résultats définitifs depuis juin 2012, il reste l'impression des volumes des résultats, la rédaction des rapports d'analyse, la diffusion des volumes des résultats, les projections démographiques (2011-2030), les études spécifiques qui sont au nombre de dix (migration, urbanisation, impacts sur la croissance urbaine, sur la situation socioéconomique des enfants au Togo, sur la situation socioéconomique des femmes au Togo, sur la situation socioéconomique des personnes âgées au Togo, sur la situation socioéconomique des personnes handicapées au Togo, sur l'instruction, la fréquentation scolaire et l'alphabétisation au Togo, sur la mesure et la cartographie de la pauvreté au Togo, sur l'analyse cartographique par thème (Atlas) et sur les monographies régionales du Togo) et l'échantillon maître.

- **Disséminer les résultats définitifs de l'enquête QUIBB (Questionnaire Unifié du Bien être de Base) et MICS (Multiple Indicator Cluster Survey c'est-à-dire : enquête par grappes à indicateurs multiples) :**

- QUIBB : les résultats de l'enquête QUIBB sont disponibles.
 - MICS : le rapport final du MICS4 est disponible.

- **Réaliser l'Enquête Démographique et de Santé du Togo (EDST) :**

Du 26 janvier au 1er février 2013, une mission d'appui technique de MACRO International Inc était au Togo dans le cadre de la réalisation prochaine de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS).

Cette mission a été effectuée par Monsieur Jean de Dieu BIZIMANA, Country Manager, venu de Washington. La mission a permis de discuter avec les ministères et partenaires au développement impliqués dans l'EDS pour dresser le calendrier définitif des différentes activités de l'EDS-III, discuter sur l'inclusion ou non du test de paludisme à l'EDS-III ainsi que du contrat pour la fourniture de l'équipement et des fournitures médicales pour l'enquête, de finaliser le budget de l'EDS-III et d'adapter les questionnaires qui seront utilisés au cours de l'EDS-III.

19. Ministère de l'Équipement Rural

- **Mettre en œuvre les programmes nationaux sur les pistes rurales**

Les travaux de construction d'ouvrages et ceux d'entretien et d'élimination des points critiques sur les pistes rurales sont à la phase de réception provisoire.

- **Elaborer le cadre stratégique de la mise en œuvre de la politique des Infrastructures Rurales**

Les marchés relatifs à l'élaboration des stratégies pour la maîtrise d'eau, pour les pistes rurales et pour la mécanisation et leurs plans d'actions sont à la phase d'attribution. Par ailleurs un document de politique de mécanisation agricole au Togo a été élaboré avec l'appui de la FAO et est en attente de validation.

Le comité de réflexion sur le foncier rural a été érigé en comité national et il bénéficie d'un appui de l'AFD pour élaborer et mettre en œuvre une feuille de route pour la sécurisation foncière.

- **Mettre en œuvre les programmes nationaux de maîtrise de l'eau**

Dans le cadre du programme national d'aménagements de petits périmètres et de bas-fonds, les offres des entreprises pour l'aménagement et la construction des retenues d'eau et des prises d'eau sur 24 sites sont en évaluation.

L'unité de gestion du projet de développement rural de la plaine de Djagblé (PDRD) est mise en place. L'exécution du projet est en cours.

- **Mettre en œuvre les programmes nationaux sur les pistes rurales**

Le programme national d'ouverture et de réhabilitation des pistes rurales, et celui d'entretien courant/construction d'ouvrage d'art sur les pistes rurales sont reprogrammés pour l'exercice 2014, car ces programmes n'ont pas été financés en 2013.

20. Ministère de la Fonction Publique

Il est à noter que les actions inscrites dans la matrice triennale glissante 2013-2015, n'ont pas toutes connu un commencement d'exécution au premier semestre 2013. Certaines mesures notamment le renforcement des capacités de l'administration publique et la redéfinition et rationalisation des missions des structures et normes juridiques ont connu un début d'exécution. D'autres comme la mesure visant à mettre en œuvre la stratégie de communication sur la réforme et celle qui consiste à opérationnaliser l'intranet gouvernemental, seront exécutées dans le courant du second semestre. Les actions dont l'exécution a commencé au premier semestre 2013 se présentent comme suit :

- **Renforcer les capacités de l'administration publique**

Pour le renforcement des capacités de l'administration publique, des sessions de formation des agents publics de 20 ministères et institutions audités en 2012, ont eu lieu du 12 novembre 2012 au 16 janvier 2013. Au total, 341 agents publics ont bénéficié de cette formation.

Soucieux de maîtriser l'effectif des agents publics et par voie de conséquence, la masse salariale, le ministre de la fonction publique a pris le 04 mars 2013, l'arrêté n°446/MFPRA portant création du centre de production des cartes professionnelles biométriques des agents publics. Dès le 19 avril 2013, les agents affectés audit centre, ont été formés.

Dans le cadre de la normalisation des dossiers administratifs des agents publics, le conseil des ministres a adopté le décret n°2012-268 du 7 novembre 2012 instituant le comité de simplification des procédures et formalités administratives (CSPFA). En vertu de ce décret, a été pris le 20 décembre 2012, l'arrêté portant nomination des membres dudit comité.

Pour accompagner la réforme de l'Administration Publique, il s'est avéré nécessaire de réformer l'ENA. Pour cela, l'audit de ladite école a été réalisé en juin 2012 par des experts en management public venus de l'ENAP du Québec. Pour parachever cet audit, ces experts ont effectué du 15 au 26 avril 2013, une mission de travail et d'échanges avec les autorités ministérielles. Ainsi, pour aider à la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit réalisé, un accord cadre est intervenu le 19 avril 2013, entre l'équipe d'experts venus de l'ENAP du Québec et le MFPRA. Il faut noter également la validation le 07 mai 2013, du plan stratégique de la mobilisation de la diaspora pour le développement économique et social.

Par ailleurs, le 23 avril 2013, la version revue et corrigée de l'arrêté portant organisation du MFPRA a été transmise au SGG. Cet arrêté a été signé le 28 juin 2013 sous le n°1342/MFPRA.

- **Redéfinir et rationaliser les missions des structures et les normes juridiques**

La redéfinition et la rationalisation des missions des structures et normes juridiques ne sont possibles que par l'audit stratégique et organisationnel de ces structures. Ainsi, l'audit stratégique et organisationnel des ministères et institutions commencé depuis 2009, se poursuit. En effet, en novembre 2013 a démarré l'audit du ministère des mines et de l'énergie. De même, celui du ministère du commerce et du tourisme a démarré en septembre 2013.

Le 15 mai 2013, s'est tenu l'atelier national de lancement de l'audit stratégique et organisationnel de 6 ministères : d'une part, les ministères de l'éducation (MEPSA, METFP, MESR) et d'autre part, ceux de l'équipement (MTP, MTr et MUH). L'audit de ces ministères démarré dans le dernier trimestre de l'année 2012, est en cours de réalisation.

S'agissant de la revue du cadre juridique de la Fonction Publique, on note l'adoption des textes d'application du nouveau statut général de la fonction publique. A ce titre, l'arrêté n°0006/MFPRA portant création du comité ad hoc de rédaction des textes d'application du nouveau statut général de la fonction publique a été pris le 3 janvier 2013.

Ce comité une fois mis en place, a élaboré neuf (9) autres avant-projets de textes d'application du statut général de la fonction publique.

21. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

- **Elaborer et faire adopter le Code foncier moderne**

L'avant-projet de code foncier a été élaboré et déposé par le consultant au cabinet du ministère. Le séminaire d'imprégnation et d'appropriation par les cadres du ministère est attendu dans les prochains jours.

S'agissant des ateliers régionaux de validation dans les cinq chefs-lieux de régions du Togo, il faut noter que ces séances seront organisées en début du mois de novembre si les fonds sont décaissés. L'atelier national de validation prévu à Lomé aura lieu en début décembre 2013.

- **Exécuter les schémas directeurs par l'implantation et l'ouverture de la voirie primaire de 15 villes :**

Les schémas directeurs de trois localités à savoir : Anié, Cinkassé et Pagouda sont en train d'être révisés.

- **Exécuter les schémas directeurs par l'implantation et l'ouverture de la voirie primaire de 15 villes :**

Les schémas directeurs des villes d'Atakpamé et Dapaong sont en cours d'exécution avec implantation et ouverture d'une dizaine de kilomètres dans chaque localité.

- **Elaborer les études de création de la Banque de l'Habitat du Togo avec toutes les parties prenantes**

Un consultant est recruté à cet effet et l'étude est son cours. Le document sera déposé et validé en novembre 2013.

- **Elaborer et faire adopter la politique de l'habitat et du développement urbain au Togo**

Un consultant est recruté à cet effet et les travaux sont cours. Le document sera validé en décembre 2013 et soumis au conseil des ministres pour adoption.

22. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

La revue à mi-parcours des mesures de réforme se présente comme suit pour le premier semestre de l'année 2013 :

- **Elaborer le document de politique sectorielle et le plan stratégique de mise en œuvre.**

Le projet est déjà passé en première lecture au secrétariat général du gouvernement. La copie définitive sera bientôt déposée au Secrétariat Général du Gouvernement.

- **Améliorer les conditions de vie et de travail des diplomates togolais et sécuriser les installations du ministère.**

L'avant-projet de décret portant relèvement des indemnités des diplomates est suffisamment avancé. La construction de la guérite est à l'étude auprès d'un cabinet d'architecture.

- **Séminaire de formation et de sensibilisation des Ambassadeurs et payeurs sur la nouvelle vision de la diplomatie togolaise.**

Le département a reçu les fonds nécessaires et attend l'autorisation du Chef de l'Etat pour que les Ambassadeurs rentrent.

- **Renforcer les relations avec les pays émergents et pays développés.**

Les projets relatifs à cette mesure font partie de la lettre de mission du ministère 2013. Le ministère attend les instructions de la Présidence à cet effet.

- **Renforcer les capacités du personnel.**

La formation du personnel du ministère continue avec les bourses offertes par les partenaires bilatéraux.

- **Promouvoir le recrutement des cadres togolais dans les Organisations Internationales (OI).**

La division des candidatures chargée de la mise en œuvre de la mesure continue de l'exécuter sans moyen adéquat. La logistique doit être renforcée, les ressources humaines sont disponibles.

- **Organiser les journées portes ouvertes sur les prestations du ministère :**

La mesure fait l'objet de réflexion en vue de dégager les stratégies de vulgarisation et de communication des prestations du département.

- **Mobiliser la diaspora en vue de sa participation au développement du Togo :**

Le programme relatif à la diaspora suit son cours. Les études relatives audit programme menées par les consultants internationaux ont été validées lors d'un atelier tenu, les 11 et 12 avril 2012. Cette étape ouvre la voie à l'organisation de la table ronde, qui sera suivie d'autres activités dont les déplacements à Washington, à Paris et à Kinshasa, dans le cadre de la sensibilisation de nos compatriotes. La stratégie nationale de la diaspora a été validée au cours d'un atelier national.

23. Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire

- **Améliorer l'accès à l'éducation**

Le ministère poursuit la mise en œuvre de la stratégie de construction basée sur l'approche communautaire.

L'introduction du sous-cycle dans l'enseignement primaire est effective depuis la rentrée scolaire 2012-2013. La capacité de formation initiale des enseignants du préscolaire et du primaire s'est accrue avec une nouvelle vague des normaliens.

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique d'identification et de prise en charge des enfants vulnérables suit son cours.

L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de santé scolaire, de nutrition et de prévention du VIH/SIDA en milieu scolaire avance. A ce sujet, le document d'introduction de la cantine scolaire dans les établissements scolaires a été validé en juillet et un consultant recruté par le PERI est en train d'élaborer aussi la stratégie du programme d'éducation préventive en matière de santé, de nutrition et du VIH/SIDA.

Dans le cadre de la mise en place du dispositif d'immatriculation et de suivi du cursus scolaire des élèves, une mission des cadres du MEPSA s'est rendue à Abidjan du 11 au 17 août 2013 pour s'inspirer de ce que les ivoiriens appellent l'une de leurs innovations réussies.

- **Améliorer la qualité de l'enseignement primaire**

En matière de l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire, les curricula du préscolaire et du primaire sont en cours de finalisation et d'expérimentation.

S'agissant du processus de l'introduction de l'anglais au primaire et son renforcement au secondaire, plusieurs correspondances ont été échangées entre le Togo et le Rwanda en vue du voyage d'études et d'immprégnation.

Les dispositions sont en cours pour une étude de faisabilité pour la création d'écoles spécialisées pour enfants handicapés.

Les rampes ont été introduites depuis bientôt trois ans dans la construction des bâtiments scolaires, en vue de permettre aux handicapés moteurs d'y accéder aisément.

- **Développer une nouvelle approche d'alphabétisation**

Après la phase pilote du système d'information et de management en alphabétisation et en éducation non formelle (SIM-AENF) qui s'est achevée en 2012, la phase de généralisation de ce système a été lancée. Le SIM-AENF permet de murir la stratégie nationale d'alphabétisation en cours d'élaboration. Cette stratégie permet de :

- ✓ Finaliser la stratégie de mise en œuvre de l'alphabétisation ;
- ✓ Expérimenter les curricula d'alphabétisation ;
- ✓ Elaborer des kits (syllabaire, calculaire et guides enseignants).

- **Améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif**

Les principaux acteurs sont formés à l'élaboration de l'étude diagnostique de la carte scolaire préalable à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une méthodologie de la carte scolaire. Cette carte scolaire permettra non seulement d'identifier les besoins en infrastructures scolaires, en matériels pédagogiques mais aussi, d'améliorer l'allocation des personnels enseignants aux établissements.

24. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

- **Mettre en place des outils pour la collecte, la gestion et l'exploitation des informations pour le pilotage de l'administration et de l'inspection du travail**

Une mission du BIT est prévue au dernier trimestre de l'année pour faire un diagnostic du système de collecte d'information.

- **Mettre en place l'observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle**

L'observatoire logé au sein de l'ANPE est fonctionnel.

- **Former les cadres en maîtrise de production de données statistiques sur l'emploi et production d'indicateurs de projet**

La formation en maîtrise de production de données statistiques est réalisée du 16 au 25 septembre 2013 à Kpalimé avec l'appui de l'AFRISTAT sur financement de l'Union Européenne.

- **Faire signer l'arrêté portant organisation du MTESS**

L'arrêté est signé le 05 juillet 2013.

- **Faire adopter les politiques nationales de protection sociale, du travail et de l'emploi**

Les documents validés sont au secrétariat général du gouvernement pour adoption par le gouvernement.

- **Elaborer le répertoire opérationnel de l'emploi et des métiers**

Le processus d'élaboration est en cours. Un atelier de formation des acteurs impliqués a eu lieu en septembre 2013.

- **Elaborer et vulgariser les textes d'agrément des bureaux de placement payant**

Le projet de décret est élaboré par un consultant et enrichi au cours d'un atelier. La prochaine phase est l'étape de validation par le CNTLS.

- **Renforcer les capacités des cadres du MTESS en élaboration de CDMT et au processus de PPBS, en GAR et en GRH**

La formation est réalisée du 09 au 13 septembre 2013 à l'intention d'une trentaine de participants.

25. Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

- **Adopter en conseil des ministres les politiques sectorielles du département et leurs instruments de mise en œuvre**

Les projets de décrets portant adoption de ces politiques ainsi que leurs rapports de présentation ont été transmis de nouveau aux ministères concernés pour dernières observations suite aux amendements apportés par le Secrétariat Général du Gouvernement.

- **Signature de l'arrêté portant organisation du MERF et sa mise en œuvre**

L'arrêté d'organisation du MERF a été signé le 20 août 2013. Les projets de nomination et de réorganisation des différents services sont en cours de préparation.

- **Elaborer le budget programme 2014 à 2015**

Le projet de budget programme 2014-2015 est préparé avec l'appui d'un consultant international qui a formé les cadres à ce sujet.

- **Finaliser l'application métier pour la gestion des autorisations et le déployer au niveau des cinq régions économiques**

L'application métier est finalisée et rendu par le consultant au MERF. Les dispositions sont en cours pour la phase de test sur le terrain pour évaluer son efficacité. Les équipements informatiques pour le déploiement sont commandés. La formation des gestionnaires de l'application est en cours de préparation avec l'appui du PNUD.

- **Créer de plantations récréatives urbaines dans les préfectures**

A ce jour, 3,1 ha ont été plantés et 1,5 ha piquetés sur 14,5 ha identifiés.

- **Renforcer le système national de gestion des aires protégées**

Le cadre institutionnel de gestion des AP, élaboré, est en cours d'analyse et de validation.

- **Finaliser les études de restructuration de l'ODEF**

Les études ont été réalisées et le rapport de l'étude a été déposé par les consultants avec les options stratégiques de développement de la structure. Les observations ont été faites et les amendements pris en compte dans le rapport provisoire.

Les concertations sont en cours pour identifier les actions prioritaires en vue de la mise en œuvre des recommandations qui restent liées aux moyens techniques et financiers. Ces derniers constituent un facteur limitant dans ce contexte de crise économique généralisée.

- **Promouvoir la gestion durable des forêts**

Les projets arrêtés suivants sont élaborés et envoyés au SGG :

- projet arrêté portant sur la traçabilité des produits forestiers ligneux ;
- projet arrêté conjoint sur les redevances forestières ;
- projet arrêté portant composition du dossier de demande d'agrément ; et
- le projet arrêté portant composition du dossier de demande d'importation ; d'exportation, de réexportation et de transit des produits forestiers ligneux.

D'autres initiatives en matière de gestion durable des forêts ont été également engagées : il s'agit de :

- Cinq concertations régionales et un atelier national sur la gouvernance forestière sont organisés ;
- Elaboration et validation des principaux critères et indicateurs de gestion durable des plantations forestières ;
- Mise en œuvre du projet ACP/FLEGT en collaboration avec le Groupe National de Travail sur la Gestion Durable des Forêts (GNT) avec l'appui financier de l'UE et l'appui technique de la FAO. Un nouveau protocole a été signé et est mis en œuvre à travers le renforcement des capacités des acteurs en gouvernance forestière.

- **Elaborer la cartographie rapide des bassins versants de la ville de Lomé et de ses environs**

L'appel d'offre international pour le recrutement du consultant a été lancé et l'évaluation des offres a été faite. Le rapport des offres techniques est envoyé à la DCNP pour avis de non objection.

- **Former les inspecteurs et formateurs pour une intégration des programmes de risques des catastrophes naturelles dans les curricula de l'éducation nationale**

Un consultant international a été recruté par le PNUD pour préparer et exécuter la formation de cinquante (50) inspecteurs et planificateurs de l'éducation et directeurs régionaux de l'éducation sur l'intégration des risques et catastrophes naturelles dans les curricula scolaires. L'atelier de formation des éducateurs a eu lieu du 6 au 9 novembre 2012 à Lomé et un plan d'action de l'intégration des risques et catastrophes ainsi que les changements climatiques dans les curricula de l'éducation au Togo.

Un second atelier régional de formation a été organisé en août 2013 au profit des inspecteurs.

26. Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique

A- Communication

- **Réorganiser le Ministère**

Suite à la signature du décret n°2012-006/PR portant organisation des départements ministériels, un arrêté portant organisation du ministère de la communication est élaboré et a reçu l'accord du Premier Ministre; il se trouve présentement sur la table du ministre pour signature.

- **Renforcer les capacités du personnel**

La formation du personnel de la TVT se poursuit.

- **Moderniser les médias publics**

Trois médias d'Etat (la télévision togolaise, la radio Lomé et la radio Kara) émettent sur satellite depuis le 16 août 2013. L'Agence Togolaise de Presse a achevé sa modernisation.

B- Arts et de la Culture

- **Renforcer le cadre juridique de mise en œuvre de la politique culturelle**

Cette mesure consiste essentiellement à faire adopter les textes de mise en œuvre de la politique culturelle. A cet effet, quatre (04) textes sont dans le circuit. Il s'agit de la loi sur le cinéma, le statut de l'artiste, la politique nationale du Livre et de la loi portant protection du droit d'auteur.

La loi sur le cinéma et le statut de l'artiste, transmis au Secrétariat Général du Gouvernement, attendent d'être programmés pour adoption en Conseil des Ministres.

La politique nationale du livre fait actuellement, l'objet de relecture et d'affinement avant sa validation à travers un atelier national. S'agissant de la loi portant protection du droit d'auteur, le bureau togolais des droits d'auteurs, le service technique chargé d'élaborer ce texte, s'active pour le finaliser en vue de sa transmission au Secrétariat Général du Gouvernement.

- **Exécuter la deuxième phase de l'inventaire général des biens culturels**

Cette 2ème phase concerne l'inventaire des biens culturels matériels, la 1ère phase relative à l'inventaire des biens culturels immatériels ayant été réalisée en 2011.

Dans le cadre de la réalisation de la 2ème phase en cours, les activités suivantes sont exécutées :

- formation des acteurs de l'inventaire les 25 et 26 juin 2013 à Lomé ;
- achat du véhicule pour le transport des acteurs de l'inventaire ;
- attribution et notification du matériel relatif au matériel technique de l'inventaire ;
- inventaire test de cinq (05) jours réalisé dans la commune de Lomé, du 09 au 13 juillet 2013.

L'inventaire proprement dit va démarrer dès que le matériel technique sera livré.

- **Renforcer les capacités des artistes en développement personnel**

Les artistes à former sont déjà identifiés dans les cinq régions du pays. Le cabinet chargé de la formation est sélectionné après appel à candidatures. Les ateliers de formation seront programmés dès que les ressources financières sont disponibles.

- **Produire l'annuaire des statistiques culturelles**

Les ateliers de sensibilisations et de formation des agents de collecte et les points focaux au niveau de chaque région administrative du pays avaient eu lieu au dernier trimestre 2012.

La cellule des statistiques culturelles chargée de l'exécution de cette mesure vient de terminer avec les opérations de collecte sur toute l'étendue du territoire national.

Le traitement des données est en cours et le projet de document de l'annuaire sera bientôt finalisé.

27. Ministère des Sports et des Loisirs

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes, le ministère des sports et des loisirs a programmé pour le compte du premier semestre de l'année 2013 la réalisation des actions suivantes :

- **Renforcer le cadre juridique et réglementaire du secteur des sports**

- ✓ ***Signature de l'Arrêté portant organisation du ministère des sports et des loisirs***

Après relecture en comité ministériel, l'arrêté portant organisation du ministère des sports et des loisirs a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) pour observations. Cet arrêté a été signé par le Ministre des Sports et des Loisirs le 21 mai 2013 sous le N°004/MSL/CAB, après intégration des observations faites par le SGG.

- ✓ ***Elaboration des textes réglementant les activités et la gestion des loisirs***

Un arrêté a été pris dans ce sens pour réglementer la création des centres de loisirs au Togo. Cette action permet au Ministre d'assainir le sous-secteur et d'amener les privés à proposer des loisirs sains aux populations.

✓ **Signature des conventions d'objectif avec les fédérations sportives nationales**

En février 2013, le département a signé des conventions d'objectif avec vingt-deux (22) fédérations sportives affiliées au Comité National Olympique (CNOT).

• **Elaborer la politique nationale des loisirs et son plan d'actions (PNL/PA)**

✓ **Validation du document de politique nationale des loisirs et son Plan d'Actions (PNL/PA)**

Dans le but de doter le sous-secteur des loisirs d'un document de planification sur la période 2013-2017, le Gouvernement a accordé un financement au département pour l'élaboration de la politique nationale des loisirs et son plan d'actions.

Ce document a été validé lors d'un atelier qui a regroupé tous les acteurs des loisirs les 16 et 17 avril 2013.

• **Mettre en œuvre la politique nationale des sports (PNS) et de la politique nationale des loisirs (PNL)**

✓ **Elaboration du budget d'investissement et d'équipement (BIE) et du programme d'investissement public (PIP) du secteur**

Le BIE 2013 a été élaboré depuis 2012 et est en cours d'exécution. S'agissant du budget d'investissement et d'équipement 2014, il est pris en compte par la note des éléments stratégiques prioritaires du secteur (NESPS) validé en comité sectoriel le 20 juin dernier. La validation nationale est prévue pour bientôt.

• **Rendre dynamique la pratique de l'EPS et les Championnats**

✓ **Organisation des championnats scolaires et universitaires et détection des talents**

Les championnats scolaires et universitaires ont effectivement eu lieu et ont connu leur apothéose les 10 et 11 mai 2013 à Sokodé. Les talents ciblés suivront un test. Ceux qui seront définitivement retenus auront accès à l'un des deux centres (Kpalimé et Bassar) pour leur formation (année scolaire 2013-2014).

✓ **Formation des talents détectés dans les centres sports-études en création**

Les talents détectés au cours des championnats scolaires et universitaires 2012 ont intégré les centres de formation de Kpalimé et de Bassar à la rentrée d'octobre 2013.

28. Ministère de la Santé

Au cours du premier semestre 2013, l'état d'avancement des mesures de réformes se présente comme suit :

• **Restructurer le Ministère de la Santé**

A ce jour, l'organigramme est élaboré et un décret créant la Direction des ressources humaines est signé. Le ministère de la santé dans ses plaidoyers a pu gagner l'assentiment des partenaires en développement. C'est ainsi que l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le Projet d'Appui à la Gestion des Ressources Humaines et des Médicaments en Santé

(PAGRHS) intervient dans la réorganisation et dans la formation des cadres et des personnes ressources. De même, à travers l'Organisation Ouest Africaine pour la Santé (OOAS) et avec l'appui financier de l'USAID, la direction dispose du logiciel iHRS qui est spécialisé dans la gestion des ressources humaines. Il faut souligner également l'appui indéfectible des autres partenaires tels que, l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Sur le plan gestion des urgences hospitalières, il faut souligner que le département dispose d'une ligne budgétaire destinée à l'acquisition des matériels médicaux et outils spécifiques pour les hôpitaux et centres de soin. Toutefois, un comité est mis sur pied pour étudier les différents contours de ces prestations et faire des propositions dans le but d'apporter plus de rigueur et d'efficacité pour la satisfaction des citoyens.

- **Elaborer la carte sanitaire nationale**

Un financement est obtenu sur le Budget de l'Etat, gestion 2013. Les termes de références ont été élaborés en collaboration avec les partenaires au développement. A ce jour, la phase de recrutement des consultants via les procédures de passation des marchés publics est en cours. Le département, à travers son service de Planification et de programmation, s'inspire des exemples de la sous-région en vue de répondre aux aspirations profondes de nos populations.

- **Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale d'assurance maladie**

Dans ce domaine, le département dans ses plaidoyers a obtenu le soutien du gouvernement et de tous les acteurs. Ainsi, des bases et des principes clairs ont été établis et les compétences en la matière sont disponibles à tous les niveaux ; ce qui a permis l'effectivité des services de l'assurance maladie obligatoire dans notre pays.

- **Intégrer la gratuité de la césarienne dans la politique hospitalière**

La gratuité de la césarienne constitue une mesure majeure pour le département de la Santé. Pour garantir de manière durable cette gratuité, des leçons ont été tirées des expériences déjà acquises dans le domaine par des pays de la sous-région. Ainsi, après le lancement officiel, la subvention de la césarienne par l'Etat à 90% est effective depuis le 02 mai 2011. Le premier semestre de l'année 2013 est marqué à cet effet par une disponibilité continue des kits de césarienne.

- **Renforcer les capacités du personnel de santé : en développement personnel et en gestion des équipements médicaux**

Sur le plan développement personnel, 325 médecins et personnels soignants ont été formés sur : le concept même du développement personnel d'un agent de santé, l'image de soi et les relations entre l'image de soi et le développement personnel et organisationnel, ceci à travers des mégas ateliers les 8, 10 et 11 décembre 2010. Le département n'a pas pu réaliser cette mesure au cours de l'année 2012 faute de financement. Le premier semestre de l'année 2013 s'est achevé également sans financement.

Sur le plan gestion des équipements, une étude a été financée sur le budget de l'Etat gestion 2011 en vue de clarifier les contours de la bonne gestion des équipements médicaux. Le rapport de l'étude validé par les différents acteurs est disponible. Le département entend exploiter minutieusement ces résultats dans le cadre du renforcement des capacités du personnel.

- **Appui aux collectivités locales à l'élaboration des plans locaux d'assainissement autonomes des eaux usées et excréta et promotion de l'hygiène dans les districts du pays.**

Le département à travers son service d'hygiène et assainissement ne ménage aucun effort à ce sujet. Ainsi, les inspections et contrôle se poursuivent sur toute l'étendue du territoire. Il faut préciser qu'un contrat a été signé avec un consultant qui a élaboré un plan de secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base au Togo et un atelier moderne pour la formation des techniciens a été construit et réceptionné. De même, des poubelles roulantes ont été distribuées dans les différentes directions et formations sanitaires.

Il est à noter également que des motos de service ont été remises aux techniciens d'inspection en vue de faciliter les contrôles sanitaires dans les différents milieux. Ces inspections seront renforcées une fois qu'une régie de recette est mise en place par le Trésor Public en vue de permettre l'application du régime d'amende prévu dans la loi portant code de santé.

29. Ministère du Tourisme

Sur les cinq (05) activités programmées au premier semestre 2013, une (01) a été réalisée. Il s'agit de la formation des cadres en élaboration du Budget Programme et du Cadre des Dépenses à Moyen Terme.

Trois (03) activités sont en cours de réalisation:

- l'élaboration du plan directeur de développement et d'aménagement touristique ;
- l'élaboration des textes juridiques de création de l'agence nationale de promotion touristique ;
- l'élaboration du plan d'actions de la politique nationale du tourisme.

Le projet concernant l'actualisation et la vulgarisation des textes réglementaires du secteur hôtelier et touristique n'a pas connu un début d'exécution.

30. Conclusion et recommandations

La volonté du gouvernement de mener des réformes pour une meilleure gestion des affaires publiques s'est timidement concrétisée au cours du premier semestre 2013 dans les départements ministériels.

Les contraintes majeures relevées sont d'ordre institutionnel et financier. En effet, la mise en œuvre des réformes connaît une lenteur administrative dans certains départements ministériels. Mise à part cette lenteur, le manque de financement n'a pas permis à certains ministères de mettre en œuvre des mesures. De même, d'autres départements ont un besoin pressant de renforcement de capacités. L'insuffisance en ressources humaines et en locaux ne mettent les cadres dans de bonnes conditions de travail.

La non adoption des textes de réformes par le Gouvernement et l'Assemblée nationale a ralenti l'aboutissement d'un certain nombre de réformes. Il s'agit notamment des directives de l'UEMOA, des textes d'organisation et d'orientation des départements ministériels

L'adoption et l'application de ces textes sont des préalables pour obtenir les soutiens multiformes des Partenaires Techniques et Financiers et pour déclencher des réformes de deuxième génération.

La loi de finances rectificative, qui est intervenue au cours du premier semestre, a entraîné des coupes des allocations budgétaires liées à la non réalisation de certaines recettes programmées au budget de l'Etat et à l'augmentation des dépenses notamment les dépenses sociales. Ceci a eu des effets négatifs sur plusieurs départements ministériels particulièrement le retard des décaissements de fonds par le Trésor public pour la mise en œuvre de leurs réformes. Les besoins étant donc énormes, il est nécessaire de rechercher des financements auprès des Partenaires Techniques et Financiers. Le Gouvernement continue de lancer, ainsi, un appel aux Partenaires Techniques et Financiers pour soutenir les réformes engagées.

Par ailleurs, les ministères et institutions s'engagent à consolider leurs activités de réformes au cours du deuxième semestre. L'accélération de ces réformes au cours des prochaines années permettra au Togo de se hisser au rang de pays émergents.

**SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI DES REFORMES ET DES
PROGRAMMES FINANCIERS (SP-PRPF)**

**ATELIER DE LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES AU DEUXIEME SEMESTRE 2012 LE 24 OCTOBRE
2013 A L'HÔTEL SANCTA MARIA A LOME**

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	Services	Titres	Tel.et E-mail
1	Mongo AHARH-KPESSOU	SP-PRPF	Secrétaire Permanent	22 21 51 44
2	NABAGOU Bissoune	Ministère de l'Equipement Rural	Ministre	90 05 45 76
3	AGLO John	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale	Ministre	90 12 41 36
4	Mawussi Djossou SEMODJI	Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	Ministre	22 20 67 21
5	OHIN Eliott	Ministre de la Réforme de l'Etat et de la Modernisation de l'Administration	Ministre	90 06 78 85
6	WEISS Joseph	Ambassade d'Allemagne	Ambassadeur	22 23 32 32
7	FIAWOO Jonathan	CCIT	Président	22 23 29 06

8	Blaise N. YEHOUEYOU	FMI	Conseiller résident	98 76 94 66
9	Werner KELLER	FMI	Représentant Résident FMI	91 09 15 14
10	JOHNSON Ahéba	DE	Directrice	90 02 45 38 dagan_josee@yahoo.fr
11	PANIAH Kofi	DCF	Directeur	90 04 25 13 sydvpaniah@yahoo.fr
12	TAGBA Ataféitom	Ministère des Postes et de l'Economie Numérique	Directeur de Cabinet	90 04 36 36 atafeitom.tagba6postel@gouv.tg
13	DOSSEH Komlan	Préfecture du Golfe	Préfet	90 26 72 38
14	OUATTARA Baly	PNUD/MPDA	Conseiller Technique	91 28 38 80
15	MENSAH K. Viglo	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Chargé d'études	90 30 69 37
16	EKMAOU Kadomga	DFCEP	Chef Division	90 10 26 56
17	MOROU Alidou	Marie de Lomé	Conseiller Minicipale	90 05 69 59
18	MIKEM Anumu	Marie de Lomé	PDS au Mairie	22 21 07 13
19	HOUNKANLI Amivi	BCEAO	Service des Etudes et de la Statistique	22 23 52 41 ahoukanli@bceao.int
20	FOFANA Kadani	Ministère de l'Equipement Rural	Chef de Cabinet	90 04 62 58 kadanifofana@yahoo.fr

21	ABOMAYAKPO Y.T. Apéléte	Ministère de l'Equipement Rural	Chargé d'études	91 56 33 87 phiado@yahoo.fr
22	BAKUSA Dankom	Ministère de la Santé	Chef Division	90 01 59 51
23	BIGOU-LARE Nadedjo	FASEG/UL	Doyen FASEG	90 03 05 23 enbigou-lark@hotmail.com
24	GNAVO Julien	Secrétaire Général	CDQ N'KAFU	91 74 38 16
25	KONOU N.Kodjo	Mairie du 2 ^{ème} arrondissement	Représentant	90 14 76 70 smithmoore@yahoo.fr
26	KPOMASSI Daté Adoukonou	CDQ Wuiti	Président	91 50 35 26 date_son@yahoo.fr
27	TCHAKPAOU Pissikilé	Ministère de l'Economie et des Finances	Chargé d'études	90 86 16 67 tpissik@yahoo.fr
28	BAYARO B. Tchao	DAC/MEF	Directrice	90 10 36 56 bayaberthe27@yahoo.fr
29	LAWSON Tévi Agbédudu	DAC/MEF	Chef section	Lawsontevi2@yahoo.fr
30	N'DJAWA Wiyao C. A.	SP-PRPF/MEF	Chargé d'études	90 21 07 64 nwiyo@ymail.com
31	POUTOULI Ani	Ministère de l'Economie et des Finances	Consultant SIGFIP	91 77 50 67
32	BADATCHO Yawo	IGF/MEF	Gestionnaire Comptable	90 12 39 47
33	KPOHOUN Codjo Gérard	MEF/DGTCP	Chargé d'études	90 15 84 12

34	ADJE YAOVI	MEF/DGTCP	Chargé d'études	90 92 25 18
35	MAMANH A. Nafiou	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation	Point focal	90 05 56 15
36	BALAWIA Atawa N.	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche	Point focal	90 08 08 53 atawa.balawia@yahoo.fr
37	LANTAME Gnon	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale	Point focal	90 07 30 49 lantamejonas@yahoo.fr
38	AKAKPO Iyatan komi	Ministère de l'Economie et des Finances	Correspondant thématique	90 43 18 98 iyatankomi@yahoo.fr
39	ATITSO Kodjogan	CRT	Chef de service	90 78 98 16 attisok@yahoo.fr
40	KODZO Komla	JED	Chargé de communication	92 61 64 09
41	ADOVON Kafui	Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé	Chargé d'études	christiniaadovon@yahoo.fr
42	TCHAKOU K. Messan	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	DAAF	90 12 54 92 kokoutchakou@gmail.com
43	YAOKORIN Yao	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche	Ingénieur Agronome	92 59 40 29 yaokorin@gmail.com
44	AKAKPO Koffi	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche	Chef division	90 23 68 43 marcalealepo@gmail.com

45	ADJALLE Koffi	Représentant du chef canton	Déclarant en Douane	92 02 70 12 adjallenoubeou@yahoo.fr
46	SABA Mensah Agossou	Lomé-commune	Président	90 93 85 82
47	GBETE Romaine	Ministère des Travaux Publics et des Transports	Comptable Gestionnaire	90 10 64 40
48	PALANGA Essoyodou	Ministère des Travaux Publics et des Transports	Directeur	davpalan@yahoo.fr
49	GNOFAM-N. Aléwa Rose	Ministère de l'Economie et des Finances	Directeur Adjoint	92 15 29 56 gnofalewa@yahoo.fr
50	AWUTE kossi	Lomé-commune	CDQ	90 23 80 08
51	AKOUE-TE-AKUE Prosper	Lomé-commune	CDQ	90 29 91 72
52	SOWOU Ibrahim	FMI	Economiste	22 21 91 87
53	RAMANGALAHY Serge	SP-PRPF	Conseiller technique	91 38 85 29
54	BOUWASSI Datcha	Ministère de la Santé	Directeur de Cabinet	90 28 44 09
55	AKAKPO Léontine	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation	Secrétaire Général	90 15 50 52
56	YEVOU Soklo	Ministère des Sports et des Loisirs	Secrétaire Général	90 14 54 40 aokyevou@yahoo.fr
57	SOGLO Houn kolegain	Ministère de l'Economie et des Finances	Chef Division Communication	91 42 29 18 lucassoglohoun@gmail.com

58	TINAKA Kossi	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique	Secrétaire Général	90 02 33 06 tinakakossi@yahoo.fr
59	AWIKODO Tomdjao	Ministère de l'Economie et des Finances	Receveur National	90 05 33 27 awikototomdjao@yahoo.fr
60	MANI Kondi	Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération	Attaché de cabinet	90 11 70 38
61	GOUNA Kokoutchè	Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération	Chargé d'études	90 91 97 07 isidore04fr@gmail.com
62	AGBORAZE Yaogan George	Ministère des Mines, de l'Energie	Secrétaire Général	90 01 10 91 agboyaogan@yahoo.fr
63	ANI Téou	Ministère de la Fonction Publique	Chargé d'études	90 76 51 94 aniteou55@yahoo.com
64	AGBALENYO Kofi	COESC	Assistant	90 11 05 42 coesctogo@yahoo.com
65	ESSO Massalou	ENA	Elève en diplomatie	90 12 58 89
66	BANAGNO Magnoudéwa	ENA	Elève en diplomatie	91 99 65 53
67	KOUGNIGAN Akon	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	DAF	90 94 99 71
68	BATCHEY Olivier	Ordre des Géomètres	Vice Président	90 17 96 42
69	TCHA DONGBA Badibalaki	Association des urbanistes	Président	90 01 46 11

70	AHOLOU Yawo	Association des urbanistes	Secrétaire	90 09 63 45/98 46 61 84
71	EBEZOU Plinga	Chambre des Notaires		90 10 84 07
72	DATAGNI Nakpane	Préfecture du Golfe		90 31 92 68
73	ALI Goumoubni	Radio rurale des savanes	Directeur	90 72 82 34
74	AJAVON-KANLIGAN	ANPGF	Analyste financier	90 30 45 90 agence_pme_togo@yahoo.fr
75	AYETO Kodjo	Radio lagmtaaba CINKASSE	Directeur Général Adjoint	90 51 20 33
76	ETSINYO Kosi	Préfecture du Golfe	Chef de bureau d'Etat-civile	93 25 14 00
77	M.KPEGOUNI Tchagnaou	Radio Tchaoudjo Sokodé	Directeur	90 10 78 16 radiotchaoudjo@yahoo.fr
78	VIAGBO Komi	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale	Directeur des Etudes, de la Recherche et des Statistiques	90162705
79	KOMLA Andréas	DOSI	Directeur chargé de l'organisation	90051056 andréaskomla@yahoo.fr
80	SOGBO Komlavi Efanam	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale	Inspecteur du Travail	90 29 94 92 komlavis@yahoo.fr
81	GONE Mawouwo-yona	Radio Rurale Fraternité Notsè	Directeur	90 12 40 39 gonebertin@yahoo.fr
82	YAWOU Bidé Boyodi	Radio la paix/Atakpamé	Directeur	90 38 85 26

83	TOGBE Kossi	Radio VGK	Directeur des rédactions	91 76 06 01
84	TASSOUN Prosper	Radio horizon/Tsévié	Directeur	90 03 09 48
85	ATTIGNON Grâce	PRIMATURE	Chargé d'études	90 27 57 92
86	Me SAMA BOTCHO André	Huissier de justice	Président de la chambre des huissiers	90 02 32 25
87	NADOR Frédéric	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	DGA	90 11 07 37 nadoradjaf@yahoo.fr
88	KOUAMI N'guéssan	Radio la voix de l'oti	Animateur	91 24 83 34 hilaire_kouami@yahoo.fr
89	KOMFINO Hélène	Moreque info	Journaliste	91 26 16 51
90	ALODZI Kokou	Université de Lomé	Etudiant	99 96 72 11
91	MONDEDJI Jacob	Patronat	Chargé des affaires Economiques	90 12 79 69 modedjijacob@yahoo.fr
92	AMADOU Abdel-fatah	SP-PRPF	Chef division	abdelamadou@yahoo.fr
93	APELY Kossi	SP-PRPF	Chargé d'études	90 79 06 30 apkagermain@yahoo.fr
94	BILERI Songoge Essofa	SP-PRPF	Chargé d'études	90 09 90 18 abileri@yahoo.fr

95	FIATY Yao	Cour des comptes	Secrétaire Général	90 04 13 98
96	TIGNOKPA Ayawovi	Assemblée Nationale	Député	91 23 72 30
97	AGBOKOU Dodji	MEF/CI	Ingenieur Concepteur	90 05 55 94
98	KAINA Béréneké	Ministère des Sports et des Loisirs	Directeur	90 97 01 34 derpmsltg@yahoo.fr
99	AGBISSO Wanata	DMDBAEJ	Directeur	91 35 55 80 pwanata@gmail.com
100	WILSON Akolé KPETEMEY	AFCET/CNP	Membre	91 14 95 99
101	YAKPEY Comlan	CCIT	Responsable de service	22 23 29 00 eyakpey@yahoo.fr
102	TODJO Dimakè	Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	Economiste	90 15 32 83
103	ASSIH Atissim	MAP	Expert	90 03 39 80
104	FIOGAN Sodzi	Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République	Gestionnaire Comptable	90 98 47 62

105	ATTA Eyawélé	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et de l'Industrie	Economiste	90 71 28 68
106	AGAREM Gnamine	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et de l'Industrie	Statisticien	90 04 23 72
107	VONDOCY Kodjo	Ministère de Sécurité et de la Protection Civile	Chef cabinet	90 01 49 22
108	BIRREGAH	ONECCA-Togo	Expert Comptable	90 25 25 47
109	WASSINKOU Taguindina	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Chargé d'études	91 59 69 79
110	TSALI Kossi	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Statisticien	90 88 41 18
111	ANAMINA A. Dissougna	Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	Chargé d'études	90 05 06 25
112	SOMENOU Adokalèni	Ministère de la Santé	Economiste	90 91 14 54 adokalenis@yahoo.fr

113	AHIABLE-GOUNA Essi	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique	Chargé de la planification	90 11 19 16
114	HOUNYO Afi	MDH	Chargé d'études	91 63 97 45
115	OJEWOLE Simiou	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Chargé d'études	97 30 20 13
116	BOUKA Komlavi	Radio sky FM	Directeur	91 82 59 49
117	AWOUSSI Zonäi	Msé	DAF Adjoint	91 92 74 07
118	HODOR William	MPDAT	Chargé d'études	90 14 53 10 williamhodor@yahoo.fr
119	KPAKPAOU Cathérine	Journaliste	TVT	90 36 22 18 catherinekpakpaou@yahoo.com
120	KPETEMEY Mawesse Yaovi	CGCT	Chargé des projets	90 08 95 65 yaoses@yahoo.fr
121	TSONTOKO Mamman	MEF/CENTIF	Analyste financier	90 14 39 44 tsontsoko@yahoo.fr
122	TOUBLOU Mawoussi	FAINATRASIT	Président	99 49 11 36/22 30 15 17
123	TAYAMA Djabadjo	MAEP	Economiste	91 76 54 78 tayama2@gmai.com
124	AMOUH Bienvenu	LOME BOUGE INFO	Communicateur	98 12 66 78

125	ZIBO Ayouba	MSL	Inspecteur EPS	90 23 50 66
126	HOUNKPATI Biova	MEF/SG	Chargé d'études	22 21 76 34
127	DOGO Madawè	MDBAEJ	Chef section	90 89 28 25
128	HOTSIAME Kossi	IGE	Inspecteur d'Etat	90 10 07 77
129	KOUGNIGBAN Ségbéaga	IGE	Inspecteur d'Etat	90 20 98 66
130	AYELIM Mahassime	ARMP	Directeur des Statistique	90 84 04 95
131	NAPO AGBA		Vice-président	90 06 96 71
132	TOGBUI Dogbe	Canton d'Aflas Sagbado	Chef du village	90 21 29 01
133	WELEKETI Kokou	MSPC	Chargé d'études	90 05 11 82
134	CREPPY AKUELE	AFRIQUE PASSION Togo	Directrice de Publication	92 94 39 48
135	ASSIGNON Kofi	CNTT	SC Chargé Secteur Public	90 27 98 37
136	BABA Abdou-Laminou	CGCT	Secrétaire Administratif	90 37 69 73
137	GBETOULA Têko	CSTT	SGA	91 52 84 92
138	ADJOTE Kossi	UNSIT	Conseiller du Bureau Exécutif	90 21 18 57

139	PIALABANA Akpa-Esso	MERF	Administrateur Civil	90 91 75 86
140	KISSI Kodjo	MEF/DF	Chef Division	92 70 31 20
141	APEZOUKE Komi	MEF/DE	Chef Section	90 35 51 50
142	NOUTEPE Elom	FONGTO	Directeur Exécutif	90 97 60 76 princelom@live.fr
143	GBADAGO Kouadjo	CNSS	Directeur Financier et Comptable	90 04 93 67
144	N'DJELLE-ABBY Piyabalo	CNSS	Sous Chef Service	90 03 69 97 pndjelle@hotmail.com
145	KPENZOU Mèhèza	BN-CRA	Comptable Gestionnaire	90 91 21 69 mezak08@yahoo.fr
146	DAKPUI Kaleti	MME	Juriste-Economiste	90 30 11 61
147	AGBAVITO Campbell	C4L Group	Directeur Fondateur	90 21 64 77
148	KALGORA Takédéna	MAEP	Directeur des Ressources Humaines	90 10 16 21 tkalgora@yahoo.fr
149	BATADIWA Jean	DIVINELAND SERVICE	Directeur	91 82 07 23
150	KOFFI ADJOVI	MAEP	Chargé d'études	91 36 61 63
151	SIGNAN Poromna	MEF/SP-PRPF	Chef Division	90 08 84 45

152	BODE Manafi	ENA	Juriste Publiciste	90 23 99 37 bodeson84@yahoo.fr
153	ATIKOSSE Adjé	Mairie du 1er arrondissement	Président des CDQ	90 06 24 51
154	AMADOU Y. Mashoud	MEF/DGTCP	Directeur Général	22 21 27 54 yamashoud@yahoo.fr
155	KAPOU René	ARMP	Directeur Général	90 01 85 05 theokigil@yahoo.fr
156	SANI AMIDOU	MS	Chef Division	90 09 03 10
157	MANOU TTCHINCIEK	MEF/Cabinet	attaché de cabinet	90 15 09 01
158	TOGUI Noutafo	MATDCL	Chef Division	90 08 46 35
159	ALAPINI Akuete	Canton	Notable	90 01 42 64
160	GUETOU Emmanuel	MASPFA	Chargé d'études	90 97 79 04
161	SKPANE Makre	Présidence de la République	Chargé du JORT	90 28 56 82
162	DEDJI Affo T	SP-PRPF	Chef Division	90 12 14 78
163	MISSITE Awolou K.	MSRIR	SGA	90 03 30 38
164	ATAYI AYITE	MAEC	Protocole	90 24 97 35

165	AKPEMADO Edem	MAEC	Protocole	90 13 62 29
166	TAKASSI Kpindi	MEF/SP-PRPF	Chargé d'études	90 99 71 22
167	DALLY Kossitélé	MC/ Togoportail	Communicateur	92 59 66 75
168	BENI Ely	MC/linfoplus.com	Journaliste	91 92 04 01
169	AFANOU Prudence	MC/AGNI-l'Abeille	Journaliste	90 14 48 15
170	MOUHAMADOU Radjou	MC/LCF	Journaliste	90 84 28 76
171	SOSSOU Amène	Panorama	Journaliste	90 02 60 78